

Histoire des Ministères chargés de la Jeunesse et des Sports

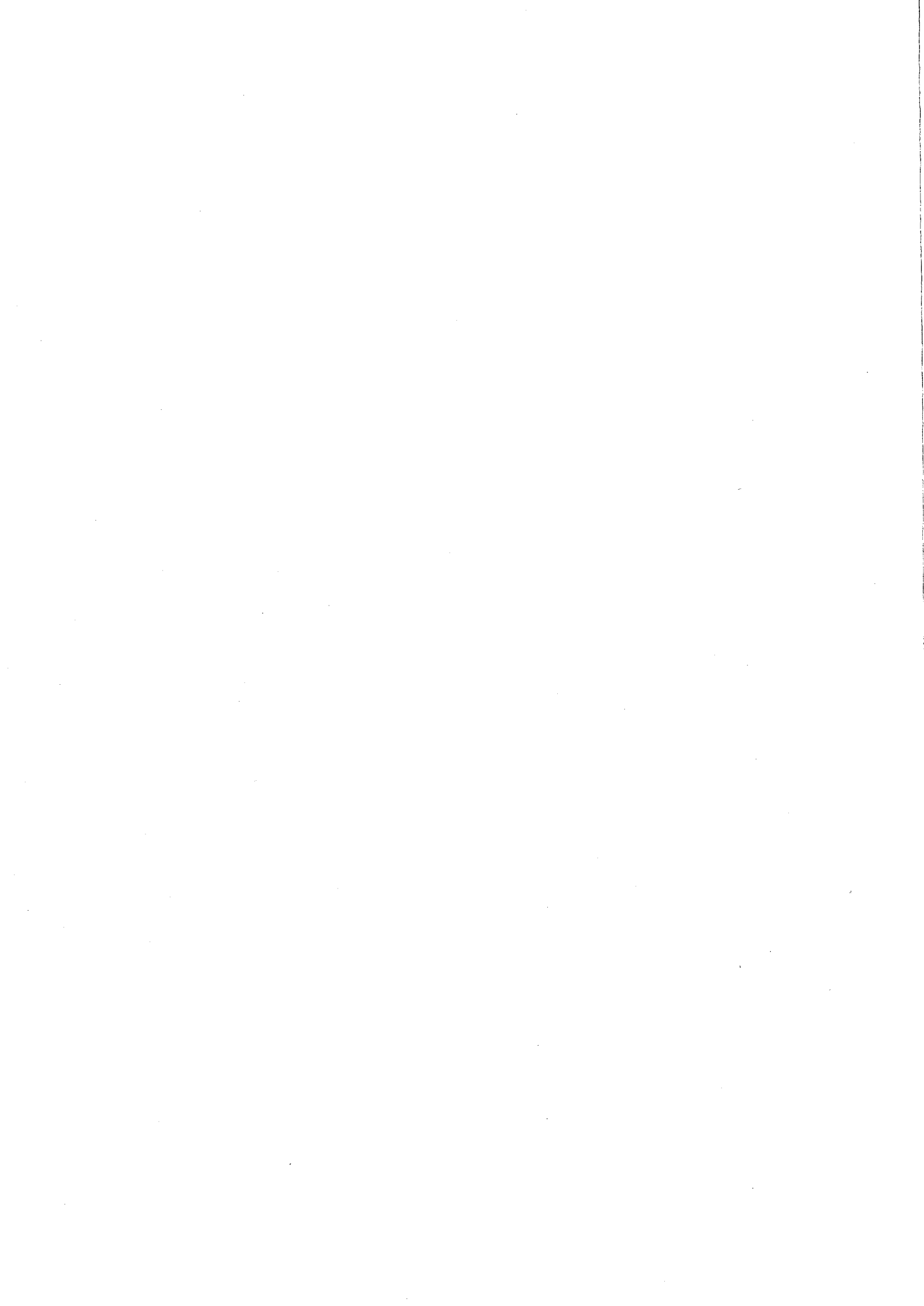
REPÈRES ÉLÉMENTAIRES

DOCUMENT 2

UNE PETITE HISTOIRE DES SERVICES D'ÉDUCATION POPULAIRE

François RABUEL

Inspecteur honoraire de la Jeunesse et des Sports



SOMMAIRE

Avertissement	p. 2
Avant-propos	p. 4
Un concept philosophique, deux courants stratégiques	p. 6
1880-1914 : Une longue gestation	p. 8
1914-1939 : La guerre et l'entre-deux guerres	p. 11
1940-1944 : Les services sous « Vichy » et leur évolution	p. 15
La Libération et l'immédiat après-guerre	p. 18
1948-1958 : Un projet diffus, des actions dispersées, peu de moyens	p. 20
1958-1965 : La période Herzog	p. 23
1966-1986 : Les vingt dernières années	p. 26
Quelle histoire pour demain ?	p. 31

L'auteur du présent ouvrage a été successivement instituteur, professeur de collège -enseignant simultanément les sciences, l'éducation physique et la musique - conseiller technique et pédagogique régional d'éducation populaire, et inspecteur de la Jeunesse et des Sports jusqu'en 1980, date de son départ en retraite.

Tout jeune il a dirigé une chorale, un quatuor vocal, une troupe de théâtre, puis animé un club de cinéma-amateur, organisé des fêtes scolaires et périscolaires, des regroupements de jeunesse importants. Il a parallèlement fréquenté de nombreux stages (éducation physique, centres de vacances, chant choral, ciné-club, arts plastiques, communication, techniques de groupe) et poursuivi des études en diverses matières : droit, psychopédagogie et musique.

Par la suite il a dirigé ou co-dirigé des stages de formation à l'initiation musicale, des séjours de vacances et de plein air, s'est impliqué dans des rencontres internationales de jeunes, dans des manifestations culturelles (colloques, festivals).

Il estime aujourd'hui avoir eu la chance de vivre ainsi une période assez exceptionnelle, fertile en idées, initiatives, réalisations. Elle était significative du renouvellement d'une société venant de subir la lourde épreuve de la guerre. Que de difficultés, certes ! Mais que de vitalité aussi, d'espérance, de générosité. Nombre d'éducateurs, de militants, accompagnant leurs aînés issus de la Libération, s'engagèrent comme lui dans une sorte de révolution culturelle se manifestant en tous sens, faisant fi des anciennes cloisons sociales ou institutionnelles. Il était aussi facile à cette époque de converser avec tel personnage renommé, comédien, artiste, compositeur, ou avec un directeur de ministère, un recteur, un élu politique important qu'avec un animateur de milieu rural, un directeur de MJC, un instituteur ou un mineur, une dactylo, un ouvrier d'usine.

Ce foisonnement, cet élan n'allèrent pas sans dispersion, ni sans conflits. Ceux-ci se manifestaient aussi bien au plus haut niveau qu'à l'échelon local et suscitérent dans les organisations se mettant en place, qu'elles soient associatives ou administratives, des prises de positions contradictoires. Cet état de choses a d'ailleurs perduré. À ce jour, les traces n'en sont pas effacées.

En plusieurs occasions, l'auteur de ces lignes s'engagea dans des actions de protestation, de lutte, syndicale ou personnelle, contre des faits, des événements qu'il jugeait incompatibles avec ses convictions et l'idée même qu'il s'était fait de sa profession.

À titre d'exemple citons sa participation, en 1978, au boycott de la Coupe du monde de football. Si l'ex-enseignant de sport entrait ainsi en dissidence, ce n'était sans doute pas sans raison. A l'âge de 18 ans, membre d'un groupe de Résistance de son lycée, il avait été arrêté par la milice avec 9 camarades, puis incarcéré et livré aux Allemands. Tant au cours de ses "interrogatoires" que pendant sa déportation en Haute-Silésie il avait pu apprécier les multiples effets sur l'homme et sur la société du dogme de l'État totalitaire et de la doctrine nazie. Comment dans ces conditions aurait-il pu supporter que la France, son gouvernement, ses institutions sportives puissent accepter et même promouvoir l'organisation de jeux présidés par le dictateur Vidéla et se déroulant à quelque 800 mètres d'un centre de torture ?

Tout ceci pour dire que ce modeste ouvrage, même s'il porte en titre "Petite Histoire", ne saurait être considéré comme œuvre d'historien. Certes, il s'appuie sur des dates, des événements pour la plupart vérifiés, permettant au lecteur de saisir une évolution, une structuration progressive des institutions. Toutefois leur énumération ne peut prétendre ni à l'exhaustivité, ni à une rigoureuse précision. Quant au texte, il n'est certainement pas un modèle d'objectivité.

L'auteur n'a en effet pas cessé de s'efforcer, durant près de trois décennies, non seulement d'accorder ses actes à un projet personnel, mais également de se situer par rapport à ce phénomène social et idéologique appelé éducation populaire, qui s'est inscrit dans une longue suite de générations et plus singulièrement pendant une centaine d'années. Il lui était difficile, pour ne pas dire impossible, de s'abstraire de cet engagement.

Les faits qu'il rapporte font donc parfois l'objet de commentaires, d'interprétations, de jugements (évitant toutefois les prises de position politiques). S'y ajoutent des projections sur l'avenir, suscitées par des discussions, des échanges, notamment avec des inspecteurs de tous niveaux, des conseillers techniques et pédagogiques, des dirigeants de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, auxquels ce texte a été présenté en 1986, 87 et 88. Si les grands principes de l'histoire ne sont pas toujours respectés, son cadre, le passé, ne l'est donc pas davantage.

Il reste à considérer ce modeste ouvrage comme histoire racontée, personnellement vécue, proche du témoignage et même chargée d'aspirations avec tout ce que son écriture peut alors supposer de subjectivité.

Voici donc le lecteur averti. Libre à lui de consulter des ouvrages plus savants, plus précis, plus complets, plus historiques. Que ce texte soit incitatif d'approfondissement. Mais qu'il le soit aussi, si possible, d'exploration, de réflexion et peut-être d'action. Il devrait être utile à tous ceux qui se destinent à une carrière d'animateur ou d'animatrice en milieu socio-éducatif ou culturel, ou de fonctionnaire de la Jeunesse et des Sports.

Les **SERVICES D'ÉDUCATION POPULAIRE** existent officiellement depuis 1945. À cette date est institué un département ministériel chargé explicitement d'éducation populaire, disposant d'un budget propre et d'un personnel spécifique.

Mais en fait l'État conduisait depuis très longtemps, de manière plus marquante depuis les débuts de la III^e République, une politique d'éducation pour tous. Il y affectait des crédits et y utilisait - sans les rémunérer spécialement - des fonctionnaires appartenant à un ministère alors chargé d'une mission partielle d'éducation populaire, l'instruction des petits Français. Pendant plus d'un demi-siècle, ce ministère porta l'appellation "**INSTRUCTION PUBLIQUE**", mais à partir de 1881-1882 il a recouvert un tel champ d'activités que le terme "d'Éducation" lui aurait sans doute mieux convenu.

C'est donc vers 1880, et même un peu avant, que nous choisissons de faire commencer **L'HISTOIRE DES SERVICES D'ÉDUCATION POPULAIRE**.

On pourrait bien évidemment trouver dans un passé plus lointain des traces de l'intervention de l'État dans l'éducation du peuple. Mais elles sont éphémères, ne témoignant qu'épisodiquement de la volonté du Pouvoir d'améliorer le niveau culturel de l'ensemble de la population. Ces tentatives appartiennent à la préhistoire des Services d'Éducation Populaire. Malgré l'intérêt qu'elles présentent, nous ne les évoquons que si nécessaire, et pour mémoire.

UN CONCEPT PHILOSOPHIQUE, DEUX COURANTS STRATÉGIQUES

1. UNE IDÉE DE L'HOMME

Il est bien difficile de définir précisément ce qu'on entend par **ÉDUCATION POPULAIRE** en France en 1875-1880, au moment où la volonté de l'État d'intervenir dans ce secteur commence à s'affirmer.

Il est un point toutefois sur lequel, très majoritairement, tout le monde s'accorde à cette époque : **l'Éducation Populaire est du domaine de l'esprit** ; le développement du corps est sans doute nécessaire, mais accessoire ; la promotion de l'homme, dans sa vie individuelle et sociale, ne passe pas par lui.

La doctrine d'ARNOLD (directeur du collège de Rugby vers 1830-1840) n'avait pas encore, il faut croire, rencontré beaucoup d'échos à ce moment !

Aujourd'hui, on le sait - et on le voit -, le corps occupe une place plus importante dans le concept même de personne humaine. Cependant il en est toujours un élément constitutif distinct et même subordonné à l'autre : la pensée, l'esprit, l'âme. Le corps demeure objet d'appartenance. J'ai un corps, c'est "**mon**" corps, je me sers de mon corps. Voilà qui est admis comme une évidence, une vérité universelle. Ceux qui, à cette affirmation et notamment après FREUD, ont suggéré, ou suggèrent, d'ajouter ou d'opposer cette autre : "**je suis mon corps**", représentent une infime minorité.

Les grandes institutions éducatives se sont donc constituées à partir de cette vision dichotomique de l'homme. Et distinguant le corps et l'esprit, il était inéluctable qu'elles en arrivent à se distinguer elles-mêmes ; les unes se sont attachées davantage (ou uniquement) au développement, à l'épanouissement physique, les autres ont porté leur effort sur l'intelligence, les arts, et d'une façon générale sur la culture.

Ce phénomène peut se vérifier en France depuis des siècles ; les écoles de CHARLEMAGNE en témoignaient déjà, comme en témoigne le système éducatif multiforme d'aujourd'hui.

2. LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT

Dès l'instant où l'État se préoccupe de l'éducation de la nation, et quel que soit son mode d'intervention (diriger ou soutenir), il est nécessairement conduit à couvrir les deux domaines; même s'il privilégie l'un, il ne peut négliger totalement l'autre. Il lui faut bien les traiter simultanément.

Mais deux stratégies s'offrent alors à lui : ou bien il crée des services ministériels distincts, quitte d'ailleurs à les multiplier selon les besoins : Ministère des Sports, Ministère de l'Instruction, Ministère de la Culture..., et c'est, en matière de gestion de l'exécutif, le courant des spécialités, ou bien il intervient par le moyen d'un seul grand Ministère, celui de l'Éducation, et c'est le courant unitaire.

Les **SERVICES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE** ont fait l'expérience de ces deux courants, ont navigué sur l'un et sur l'autre. Pour eux, dès les toutes premières manifestations de leur existence, le choix de structure et de stratégie a été influencé par la météorologie du moment, la physionomie et la mouvance sociales. La culture du peuple, ses acquis, n'étaient pas par exemple en 1936 ce qu'ils avaient été en 1890 ou en 1920. Bien évidemment, ce choix a été également tributaire de la valeur et de l'ambition des états-majors, de l'importance des escadres et de la richesse de leur armement, de la compétence et de l'état d'esprit des capitaines et des équipages.

Par pauvreté ou - le cas fut rare - par abondance de moyens en finances ou en personnel, par conviction, par volonté ou calcul politique, on s'est déterminé pour un courant plutôt que pour l'autre, on a éventuellement infléchi les itinéraires, ou même changé de courant.

Il s'est même trouvé que l'on ait résolument opté pour la forme du courant unitaire mais que dans les faits ce soit le courant des spécialités qui ait été mis en œuvre. Un Ministre de l'Éducation peut très bien traiter la Direction des Sports placée sous son autorité comme un corps tout à fait étranger (expression révélatrice ?).

Aujourd'hui, où en est-on ? Depuis quelques années déjà (l'EPS n'est plus de la compétence de Jeunesse et Sports depuis 1982), les services de l'Éducation Populaire font route avec ceux du Sport, dans le même navire et séparément de l'Éducation Nationale.

Deux dates sont à retenir, significatives d'une option pour cette route commune : **Juin 1936**, moment de l'institution du **SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS ET AUX LOISIRS** confié à Léo LAGRANGE, et **octobre 1946**, moment de la création de la première instance ministérielle portant l'appellation "JEUNESSE ET SPORTS" ; cette dénomination, sous des formes variées, **DIRECTION GÉNÉRALE, HAUT-COMMISSARIAT, SECRETARIAT, MINISTÈRE** a perduré jusqu'à ce jour.

Ces jalons étant posés, nous évoquerons, tout d'abord, l'évolution des Services d'Éducation Populaire, ou de ce qui en tenait lieu, jusqu'à 1936. Nous verrons ensuite, en nous attardant un peu sur ce passage, ce qu'ils sont devenus pendant la guerre 1939-1945 et dans l'immédiat après-guerre.

Enfin nous tenterons de retracer leur histoire, à grands traits, au cours des quarante dernières années, nous réservant d'insister un peu sur la période 1958-1965.

Tout ceci, pensons-nous, ne doit pas nous interdire de nous risquer à quelques supputations pour la fin du siècle... et au-delà.

1. LE PHÉNOMÈNE SOCIAL "ÉDUCATION POPULAIRE"

C'est à la fin du XIX^e siècle que l'Éducation Populaire, par son changement de contenu, a commencé de prendre le sens que nous lui donnons aujourd'hui.

Jusque-là, éduquer le peuple, c'était essentiellement instruire. Priorité, bien entendu, était donnée à l'école, chargée d'apprendre à l'enfant à lire, écrire, compter, et de lui apporter un bagage de connaissances pour sa vie d'homme. Mais au XVIII^e siècle on se préoccupait déjà d'instruire également l'adulte. Le rapport sur "L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE", présenté par CONDORCET à l'Assemblée Législative en 1792 est célèbre à cet égard. Citons : "*En continuant l'instruction pendant toute la durée de la vie, on empêchera les connaissances acquises dans les écoles de s'effacer de la mémoire*". Et aussi : "*On pourra montrer au peuple l'art de s'instruire par soi-même*".

Plus tard, en 1830, c'est encore d'instruction qu'il est question lorsque GUIZOT expose un projet d'organisation de classes d'adultes, ou lorsque l'Association Polytechnique, issue de l'école du même nom, commence à dispenser des cours gratuits aux ouvriers.

Enfin, sous le Second Empire, lorsque Jean MACÉ, en 1866, lance un appel à tous ceux qui désirent contribuer à éduquer le peuple, c'est également d'une ligue de "l'enseignement" qu'il s'agit.

Toutefois, pendant la période 1830-1880 et de plus en plus, la volonté d'instruire, de faire acquérir les outils essentiels de la connaissance ne va pas sans recouvrir d'autres intentions, parfois très marquées : il faut éveiller les consciences aux réalités de la société industrielle nouvelle, permettre aux hommes de la maîtriser, et en conséquence s'appuyer sur des principes, sur une morale. Pour certains, celle-ci doit être d'inspiration républicaine, ou socialiste, pour d'autres religieuse.

Les Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, créées en milieu protestant à Paris en 1855 (à l'image des YMCA fondées à Londres en 1844) ont pour objectif la *protection physique, morale et religieuse des jeunes gens*. La Ligue de l'Enseignement, dès sa création, ne dissimule pas son attachement aux idées républicaines et socialistes (Jean MACÉ était fouriériste). Les Cercles Catholiques Ouvriers, constitués à l'instigation d'Albert de MUN en 1871 veulent, à l'encontre du courant révolutionnaire, réconcilier les ouvriers avec la société.

Il y a donc divergence d'idées, de projets de société. On voit les fondateurs, les dirigeants, les administrateurs de ces groupements, et de bien d'autres, s'affronter par le discours, par l'écrit. Mais ils rivalisent aussi par l'action ; les uns et les autres s'emploient à concrétiser leurs projets, à en établir les bases. Cherchant à occuper le terrain idéologique, ils s'accordent au moins sur un point : la nécessité de développer des structures matérielles et sociales. Il faut créer des écoles pour les enfants, des lieux de rencontre pour les jeunes et les adultes, organiser des cours, des conférences, instituer des bibliothèques. La toute première priorité, c'est développer des moyens pour instruire, car instruire c'est déjà construire, pour ceux-ci, la nation de demain, pour ceux-là, la société future.

Il faudra attendre les lois scolaires de 1881-82 et l'impulsion considérable qu'elles donneront à l'instruction de l'enfance et de la jeunesse pour que se trouve libéré un champ d'exploration plus vaste et plus varié, pour qu'on puisse, au-delà des acquisitions intellectuelles, s'orienter vers une autre formation : civique et sociale, économique, artistique et pour l'approfondir. L'éducation élargit sa signification.

De nouvelles formes de développement de la vie intellectuelle et collective sont proposées. Pour les enfants, on redouble l'activité des patronages, on fonde des Sous des écoles, des mutuelles scolaires, des caisses des écoles, permettant l'organisation de loisirs éducatifs (les premières colonies de vacances datent de 1882-83). On regroupe les anciens et les anciennes élèves dans des amicales ; tel est le cas pour les Frères des Ecoles Chrétiennes et pour la Ligue de l'Enseignement qui fédèrent, à partir de 1882, un nombre considérable de "Petites A".

Des cercles féminins de toutes tendances se constituent, et l'on y débat d'éducation civique, d'histoire, de *morale sociale*. L'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF) se veut complémentaire des Cercles Catholiques Ouvriers et s'emploie à former une jeunesse bourgeoise dans un esprit de catholicisme et d'ouverture sociale. Les Universités Populaires, qui voient le jour en 1898, organisent, au-delà des cours et conférences, des discussions pour *éclairer les consciences* ; elles abordent la formation artistique, notamment à Paris, où sont concentrés théâtres et musées. En 1899, Marc SANGNIER, à partir d'une revue d'inspiration catholique très axée sur les problèmes sociaux, crée le Sillon dont le but sera de *mettre en valeur la personne humaine pour la vouer au service de la Cité*.

À cette époque l'expression " éducation populaire " est de plus en plus employée.

En 1900 paraît un livre signé TURMAN, intitulé " L'EDUCATION POPULAIRE ". Le phénomène est reconnu, le mouvement inexorable.

Au début du siècle, le champ des activités s'élargit encore. Des " sociétés " se constituent, leur multiplication étant favorisée par la liberté d'association, enfin garantie par la "LOI DE 1901".

Les fanfares, les harmonies sont nombreuses. On voit apparaître quelques troupes de théâtre amateur. Le scoutisme se structure (Éclaireurs de France en 1911, Eclaireurs Unionistes en 1912, Eclaireurs Français en 1913, le scoutisme catholique, à cette époque, se limitant à quelques tentatives). Dans tous les villages, dans les quartiers des villes, sont organisées des fêtes scolaires, auxquelles se préparent les enfants à longueur d'année, et très souvent aussi les jeunes, les adultes. Cette activité prend une ampleur considérable après 1905, probablement du fait de la rivalité école publique - école privée que vient d'accentuer la loi de séparation de l'Église et de l'État.

Il faut noter que très souvent, en ville, ces activités cohabitent, dans les mêmes groupements, avec des activités physiques et même militaires. Telle amicale laïque, au début du siècle, regroupait bibliothèque, conférences, cercle de jeux (de société), jeu de boules, préparation militaire (avec tir) et gymnastique (avec la clique qui en était le complément indispensable).

Ajoutons que dans les villes à fort développement industriel, les Bourses du Travail (celle de Paris date de 1887) deviennent des lieux non seulement d'information sur l'emploi et de réunions syndicales, mais aussi de formation ouvrière, avec cours du soir et bibliothèques.

Ainsi donc, en 1914, il existe en France un grand mouvement d'éducation populaire, où, dans une pratique de vie collective s'entremêlent des activités intellectuelles, artistiques, des activités de formation civique, ou professionnelle, tout cela voisinant éventuellement avec des activités de formation physique, voire militaire.

Comment l'État se situe-t-il par rapport à ce mouvement ? Quel rôle y joue-t-il ?

2. LES ANCETRES DE L'ANIMATION DIRECTE

2.1. Le rapport État-secteur privé

À l'avènement de la III^e République, en 1871, tout le tissu institutionnel de l'éducation non scolaire résultait d'initiatives privées et était également géré de façon privée.

Les Sociétés d'inspiration catholique, très souvent indépendamment de la hiérarchie (réticente vis-à-vis du *catholicisme social*), y avaient occupé une place de plus en plus prépondérante. On sait que la Ligue de l'Enseignement, se fixant comme ligne de conduite "*de ne plus servir les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique*" constitua la première grande force d'opposition à cette expansion. Elle était également organisme privé.

Les ressources de ces sociétés, quelles qu'elles soient, provenaient de cotisations, de recettes de manifestations, de dons de particuliers (parfois importants) et de subventions (Église, commune, département, ministères). L'aide de l'État s'obtenait par relations ; elle était discrétionnaire.

Il est bien évident qu'à partir de 1875, date à laquelle furent votées les lois fondamentales de la République, les oeuvres d'inspiration religieuse ne purent plus espérer bénéficier de la sollicitude de l'État. D'autres pouvoirs publics continuèrent à les aider, notamment dans les régions profondément attachées à la religion catholique.

Les oeuvres laïques, elles, ne cessèrent pas de recevoir des subventions ministérielles, mais l'essentiel de l'aide de l'État fut d'une autre nature.

2.2. Les "maîtres d'école"

À ses débuts, la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT est principalement dirigée par des notables, de professions diverses : négociants, commerçants, artisans, médecins, notaires, fonctionnaires. Pour réaliser son projet de généralisation de l'instruction, elle compte sur les instituteurs. Elle les encourage, les récompense, leur distribue des prix.

Dans les Comités départementaux prennent place des recteurs, des inspecteurs, et probablement aussi quelques directeurs d'école. On se réunit, on élabore des projets, on mobilise l'opinion, on transmet des recommandations aux instituteurs.

Pour ceux-ci, en majorité dispersés dans la France rurale, la LIGUE est le plus souvent un organisme lointain, mais on le respecte et l'on sait bien qu'il est le prolongement direct de l'administration académique.

Peut-être agit-on alors, hors de la classe comme en classe, par respect de l'autorité ? Peut-être aussi dans l'espoir d'une promotion professionnelle ? La principale motivation n'est pas là.

Dans la république naissante, il faut instruire le peuple, ouvrir les esprits à la connaissance, à la réflexion, au progrès, à la démocratie. Chacun doit devenir un homme éclairé et bon citoyen. Les cours du soir, les lectures publiques sous le préau, (méthode Maurice BOUCHOR), les conseils donnés sur la table du secrétariat de mairie, tout cela fait partie du métier, au même titre que l'enseignement dispensé aux élèves.

C'est ainsi qu'au fil des ans, la Ligue voit s'élargir et s'approfondir son action. L'instituteur, de mieux en mieux préparé à sa tâche et à sa mission (on a créé des Écoles Normales), devient la cheville ouvrière de l'Éducation Populaire en France. Son action s'accroîtra quand, dépassant sa condition d'exécutant, il pourra faire entendre sa voix au niveau de la conception et de l'organisation.

Ce n'est que dans les dernières années du siècle, où ils seront reconnus comme "**maîtres d'école**", et, malgré la faiblesse de leurs ressources, comme notables des villes et des villages, à l'égal des médecins et des curés, que les instituteurs pourront prendre part aux décisions de la Ligue. On estime qu'après 1900, ils deviennent majoritaires dans la plupart des comités.

Toutefois, quel que soit leur degré de responsabilité au sein des œuvres laïques, ils demeurent respectueux de l'ordre établi, dévoués à l'intelligentsia dirigeante, et très dépendants des fonctionnaires ministériels d'autorité.

Dans un GUIDE PRATIQUE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, édité en 1900, et recommandé par plusieurs ministres, dont Ferdinand BUISSON, on peut lire : "*que l'inspecteur d'académie, chef de l'enseignement dans le département, soit l'âme du mouvement...*" et plus loin : "*Il est le trait d'union vivant et visible entre les diverses classes d'éducateurs populaires, instituteurs, professeurs, auxiliaires...*".

Ainsi donc les enseignants, instituteurs principalement, constituent-ils un corps d'agents de développement, moitié fonctionnaires moitié militants, préfigurant ce que seront un demi-siècle plus tard les personnels d'animation directe de la Jeunesse et des Sports, et ouvrant peut-être, de très loin, la voie à une fonction d'inspection où l'image du "**chef**" sera dépassée par celle de l'animateur.

1914-1939

LA GUERRE ET L'ENTRE DEUX GUERRES

1. MAINTIEN DIFFICILE EN 14-18. ET APRÈS ?

1914 représente une coupure radicale et profonde dans l'histoire de l'Éducation Populaire. Tous les jeunes hommes qui se préparaient à entrer dans le "mouvement associatif" ou commençaient à l'animer deviennent soldats. Des femmes prennent la relève, viennent épauler les anciens, mais c'est pour y maintenir une action éducative plutôt que pour la développer.

Les esprits sont tournés vers le Front. Les fêtes scolaires se font discrètes. On les ponctue de chants patriotiques. Les fanfares s'étiolent, les associations se consacrent à l'aide aux " poilus " (colis, vêtements) ou aux familles endeuillées.

Du fait de l'état de siège instauré dès les premiers jours de la guerre, les manifestations, les conférences se raréfient.

Le ministère de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, quant à lui, est beaucoup plus préoccupé d'assurer au mieux le fonctionnement des écoles que de promouvoir des activités péri et post-scolaires.

Quatre ans plus tard, les maîtres d'école voient leurs rangs dramatiquement éclaircis. On leur avait appris, à l'École Normale, non seulement à construire la République, mais aussi à la défendre par les armes ; nombreux sont ceux qui, jeunes et moins jeunes, sont tombés en première ligne. La tourmente passée, qui viendra les remplacer ? Les bataillons de l'instruction pour tous pourront-ils se reconstituer ?

Rien n'est moins certain. Beaucoup de choses ont changé et sont en train de changer.

2. ÉVOLUTION DES MENTALITÉS ET DES MODES DE VIE

Le milieu enseignant aspire au calme, à la paix. Il n'a plus à se battre pour l'école, maintenant bien établie, et même en expansion : la loi ASTIER, en juillet 1919, instaure l'enseignement professionnel en France.

Par ailleurs, son unité idéologique se fissure. Au temps des pionniers, la Ligue avait été, fondamentalement, radicale-socialiste et franc-maçonne. C'était alors, a-t-on dit, une sorte d'école des cadres du parti radical, et celui-ci détenant le pouvoir, les maîtres constituaient un corps d'exécutants non seulement dociles mais consentants, quand ce n'était pas militants.

Aujourd'hui la situation est toute différente. La poussée du syndicalisme, du mouvement ouvrier, l'expression accrue d'une conscience de classe, les divergences d'appréciation sur la révolution russe, les dissensions entre radicaux et socialistes, puis entre socialistes (scission du congrès de Tours en 1920) conduisent fatalement à une dissociation du bloc de pensée autour duquel s'ordonnait jusqu'ici toute la politique éducative.

Ajoutons à cela une transformation de la vie sociale qui se révélera lourde de conséquences.

Dans les villes, la journée de travail s'allège. Grâce à la "loi des 8 heures", votée en avril 1919, une voie s'ouvre vers plus de liberté. La situation économique se stabilise ; la population est moins préoccupée de promotion et de perfectionnement professionnels, et davantage attirée par des activités de détente, de loisir.

3. FOISONNEMENT DU MILIEU ASSOCIATIF

C'est ainsi que l'après-guerre devient une période faste pour les fédérations sportives. Si la pratique de certains sports demeure réservée à une petite bourgeoisie aisée, d'autres deviennent très populaires tels le football, le rugby, le cyclisme (chaque Tour de France est un événement national !). En 1929-30, le mouvement est freiné par la crise. Maints ouvriers sont alors plus préoccupés de chercher du travail que de se détendre sur un stade. Néanmoins la masse des pratiquants demeure importante. Les clubs résistent.

Pour encadrer les activités on ne peut que compter sur soi-même. On opère donc par promotion interne.

C'est aussi une époque très marquante pour les mouvements de jeunesse. Le scoutisme élargit inexorablement son audience, quels qu'en soient les fondements philosophiques ou religieux (Éclaireurs de France, Éclaireurs Unionistes, ou Israélites, Scouts de France, enfin constitués en fédération en 1920...).

Les Auberges de Jeunesse, créées en 1930 par Marc SANGNIER, remportent un succès immédiat. Le Cercle Laïque des Auberges de Jeunesse voit le jour en 1933, puis les Auberges du Monde Nouveau, animées par Jean GIONO. Tous les mouvements sont porteurs d'une philosophie, ou d'une religion, d'une idée de l'homme et de la société. Leur limite avec les institutions religieuses, les partis politiques, les organisations syndicales est souvent indistincte.

En 1926 est fondée la Jeunesse Ouvrière Catholique ; en 1929, la Jeunesse Agricole Catholique, toutes deux lointaines descendantes des Cercles Catholiques Ouvriers (CCO) et de l'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF). En 1932 resurgit une forme d'éducation ouvrière, assez traditionnelle par ses techniques (cours, conférences, visites) mais proche des mouvements par son dynamisme : la CGT fonde le Centre Confédéral d'Éducation Ouvrière (CCEO) dans le but de former des militants syndicaux.

Dans les mouvements comme dans les organisations sportives, les cadres sont en grande majorité issus de la masse des adhérents.

4. ET LES MAÎTRES D'ÉCOLE ?

Tout ce bouillonnement ne laisse pas le monde enseignant indifférent. On trouve des instituteurs ou des professeurs animant - hors de la Ligue de l'Enseignement - des clubs sportifs, des groupes scouts, des auberges de jeunesse et même les Collèges du Travail du CCEO (à condition qu'ils adhèrent à celui-ci comme syndiqués),

Mais il en reste beaucoup pour agir au sein de la Ligue, notamment des maîtres et des maîtresses d'école. Leur activité principale est l'activité périscolaire. Chaque année on prépare une fête à caractère populaire et familial, et parfois trois (Arbre de Noël de la maternelle, Fête du Sou des écoles, Fête de l'Amicale laïque). Il y a souvent concurrence entre la manifestation de "la laïque" et celle "du curé". Cette rivalité joue aussi au niveau des vacances. Chez les jeunes instituteurs ou institutrices, comme chez les vicaires et les bonnes sœurs, on est volontaire pour encadrer des colonies.

La Ligue, après une dizaine d'années d'hésitation, prend acte de la transformation des mentalités des instituteurs, de l'importance de la place désormais occupée par le loisir dans la vie sociale, et surtout du foisonnement des organismes qu'il suscite. Elle s'adapte à la situation, se décentralise, se restructure, regroupant en "unions" de toutes nouvelles "fédérations départementales", spécialisées par techniques ou finalités éducatives. Ainsi sont instituées l'UFOLEP, pour l'éducation physique en 1928, l'UFOLEA, pour l'éducation artistique en 1933, l'UFOCEL, pour l'éducation par le cinéma la même année, et l'UFOVAL, pour les colonies de vacances en 1934. Cette dernière joue un rôle social remarquable en réussissant à emmener au plein air de nombreux enfants de familles touchées par le chômage ou la pauvreté.

5. LE "SERVICE" D'ÉDUCATION POPULAIRE

C'est en fait à la réorganisation d'un service para-public qu'on assiste, en quelque cinq années. Malgré le changement fréquent des gouvernements, leur oscillation perpétuelle entre droite et gauche, de la Chambre Bleu-horizon au Cartel des gauches en passant par l'Union Nationale, le Ministère de l'Instruction Publique (qui deviendra en 1933, de l'Éducation Nationale) conserve en permanence son autorité sur tout un secteur d'Éducation Populaire étroitement relié à l'école.

Des directeurs ministériels, des recteurs - en retraite ou en activité - occupent toujours, à la Ligue, des postes de haute responsabilité. Les inspecteurs d'académie, dans les départements, continuent d'exercer leur double pouvoir : ils sont à la fois supérieurs hiérarchiques et présidents d'oeuvres laïques. Les inspecteurs primaires ont latitude, pour ne pas dire mission, d'augmenter la note professionnelle des instituteurs qui militent dans les oeuvres péri et post-scolaires. Et ce n'est pas un hasard, si dans leur jargon, les "pédagos" les appellent les "chefs".

Remarquons au passage que la distinction entre enseignant strictement scolaire et enseignant-animateur extra-scolaire n'est pas limitée au domaine de l'Éducation Populaire. Le déroulement de carrière des "profs de gym" dans les lycées (surtout à partir de 1933, date de la substitution de l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique à l'École Militaire de JOINVILLE) est généralement plus rapide si, au delà de leurs heures de cours, ils animent des associations sportives.

L'État ne dispose toujours pas, pour donner à l'ÉDUCATION POPULAIRE une impulsion souhaitée par beaucoup (notamment pour combattre la montée d'une droite fascisante), d'un corps spécifique de fonctionnaires. Il utilise donc encore celui qui lui paraît le plus apte à remplir cette mission. Il l'encourage, il le stimule, le récompense par la distinction honorifique ou la promotion professionnelle.

On ne saurait toutefois parler de contrainte. Une carrière ne peut être freinée du fait d'un manque d'engagement bénévole, et la loi comme les syndicats font obstacle à la transgression de ce principe. Le Syndicat National des Instituteurs est très puissant ; le primaire lui fournit, en permanence, plus de 80% d'adhérents.

Il y a par ailleurs consensus. L'esprit "Éducation Nationale" imprègne tout le corps enseignant. Et malgré les tiraillements qui le traversent, les divisions entre tendances traditionaliste, réformiste et révolutionnaire, il sait se retrouver uni dès qu'il s'agit de défendre les valeurs fondamentales qui l'animent. C'est bien ce qui se produit en février 1934, en réaction à la tentative de coup d'État. On fait bloc autour de la République, de la démocratie, de la liberté de penser, de s'exprimer, de se développer, autour de la grande école du peuple.

6. L'INNOVATION DE 1936

6.1. Le Sport-loisir

C'est à l'avènement du Front Populaire, en juin 1936, qu'au niveau du pouvoir on change de courant.

Jusqu'ici l'Éducation Populaire était considérée, dans les milieux ministériels et universitaires, comme un domaine assez bien circonscrit, dans la mesure où il s'appliquait aux choses de l'esprit : intelligence, sensibilité, sociabilité. La Ligue de l'Enseignement avait donc, incontestablement, fait preuve d'audace et de réalisme lorsqu'elle avait suscité la création de Fédérations Départementales d'Oeuvres Laïques d'Éducation Physique.

Très peu d'instituteurs enseignaient convenablement l'éducation physique. Ils la tenaient comme matière secondaire, et s'ils assuraient dans l'ensemble, tant bien que mal, leurs "*leçons de gym*", ils n'étaient pas nombreux à s'investir dans des clubs sportifs, de l'UFOLEP ou autres. Ils voyaient dans le sport une activité à surajouter aux programmes éducatifs.

C'était, pour qui le pratiquait, un bon moyen de développer son corps, sa force, sa résistance, sa souplesse, et de l'entretenir en bonne santé.

Cependant, en un peu moins de vingt ans, il avait changé de physionomie. D'une part il avait évolué vers la compétition et le spectacle, soutenu en cela par la presse, spécialisée ou non, puis par la radio (la TSF !), et aussi, bien sûr, par le secteur commercial, et d'autre part il s'était popularisé, permettant à un nombre croissant de jeunes, lycéens, étudiants, travailleurs, de jouer, de s'exercer, de se distraire des contraintes quotidiennes, de se défouler, et sans doute aussi de rêver de champions.

Indéniablement, il avait pris une signification nouvelle : c'était une manière parmi d'autres d'utiliser le temps de loisir. On pouvait, en semaine, aller suivre un cours du soir, et le dimanche après-midi faire une "*partie de foot*" sur le stade de banlieue ou sur le terrain de sports du village.

6.2. Une structure nouvelle

Lorsque Léon BLUM constitue son gouvernement le 4 juin 1936, il confie à Léo LAGRANGE, alors Commissaire Général de l'UFOLEP, la responsabilité d'un SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AUX LOISIRS ET AUX SPORTS. Celui-ci est rattaché au Ministère de la Santé. On se ravise vite : il le sera peu après à celui de l'Éducation Nationale.

Dès le 10 juin, Léo LAGRANGE déclare sur les ondes : "*Notre but, simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver, dans la pratique des sports, la joie et la santé, et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur*".

Il dénonce : "*le manque de terrains et de stades, d'instructeurs, et d'entraîneurs, le manque de temps pour les jeunes qui travaillent*".

Conscient des besoins que suscite le Sport-loisir, il veut y répondre rapidement tant il est persuadé des conséquences bénéfiques de sa pratique (joie, épanouissement physique, camaraderie...) ; mais dans le même temps, il veut répondre aussi à des besoins d'une autre nature.

Il préconise la création de "CLUBS DE LOISIRS" : "*On y viendra pour lire, pour se distraire, pour jouer, pour réunir la chorale, pour préparer une fête, pour organiser la sortie du dimanche, les vacances heureuses... Le Club organisera des conférences, des visites de musées, des visites d'usines... C'est aux travailleurs eux-mêmes qu'il appartient de le créer, de le diriger, de le faire vivre sans contrainte sinon sans appuis*".

Donc, Sport et Éducation Populaire même combat ! L'idée surprend, déclenche de multiples réactions : enthousiasme, opposition, réserve et même moquerie. Le gouvernement passe outre, va de l'avant, s'efforce de la transposer dans les faits. Il n'y parviendra, on le sait, que partiellement. Mais on peut bien dire qu'on a assisté, à ce moment, à une tentative de remise en cause de la conception ancestrale d'une éducation bidirectionnelle : Sport et Éducation Populaire se seront rejoints dans le même courant.

Est-ce à dire qu'on aura, pour autant, accentué le "*courant unique*" ? Dans les faits, il n'en est rien, au contraire.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, à cette époque, voulait poursuivre et accroître son effort sur l'instruction, base de toute progression culturelle. Le Sous-secrétariat d'État, quant à lui (et son titre lui conférait une certaine autonomie), orientait le sien vers le développement d'une culture vécue, celle du quotidien, du travail, du loisir. Malgré les apparences - ministère unique - il n'y avait pas unicité de courant. Au contraire, la césure qui se produisait alors entre les deux concepts d'éducation - et de culture - était révélatrice de leur difficulté à se fondre en un seul.

Retenons néanmoins qu'à ce moment s'est manifestée une forte volonté politique de courant unique. C'est là une raison suffisante pour considérer que juin 1936 a été une date charnière dans l'histoire des Services d'Éducation Populaire.

6.3. Les moyens

Pour conduire toute politique, il faut des crédits et des hommes.

À peine créé, le SOUS-SECRETARIAT se voit doté de crédits d'équipement. Ils seront mis en oeuvre rapidement. Au 1^{er} janvier 1937, 253 chantiers bénéficient de subventions : 96 terrains de jeux, 62 stades, 39 bassins de natation, 22 gymnases, un stade couvert, etc. Des crédits sont également dégagés pour revivifier la vie associative, l'orienter vers le loisir. Afin d'optimiser les dépenses de subvention, on demande à des organismes divers de collaborer à l'effort de l'État ; ainsi sont obtenues des gratuités d'entrées dans certains musées, des réductions pour les spectacles, et surtout, des billets de chemin de fer aux deux tiers de leur prix pour les congés payés.

Un Comité Interministériel des Loisirs (Éducation Nationale, Agriculture, Tourisme, Beaux Arts...) institué en juillet ouvre des perspectives de coopération, de convergence de moyens.

En matière de personnel, le problème est plus délicat.

Léo LAGRANGE sait bien qu'il peut compter sur les instituteurs et sur la Ligue, mais le service "para-public" qu'ils représentent ne peut, à l'évidence, prendre en charge la réalisation de son grand dessein de promotion et d'organisation du loisir dans tout le pays. Tout au plus peut-il y jouer un rôle important d'élément moteur.

Tant de tâches nouvelles s'ouvrent à ceux qui devront aider, encourager les acteurs du mouvement ! Les événements de l'été viennent prouver d'ailleurs que l'ère des loisirs est un monde imprévu, inconnu, et de surcroît que son avenir est fragile.

Les lois des 20 et 21 juin, dites des "congés payés" et des "40 heures" ont bouleversé en quelques semaines la vie de millions de travailleurs. On est parti, en train, à bicyclette, on a vu la mer, la montagne, pour la première fois. On a marché, en culotte courte et sac au dos. Des vacances ! Est-ce possible ! Et 12 jours par an, payés par le patron : fabuleux !

Mais attention ! De l'autre côté des Alpes, et du Rhin, des jeunes, en uniforme, marchent au pas cadencé, chantant des chants guerriers. MUSSOLINI est au pouvoir depuis 1922, HITLER depuis 1933. En Espagne, des "nationalistes", en armes, derrière FRANCO, viennent d'entrer en guerre contre la République. En France, les Croix de Feu, la Cagoule, c'était hier, c'est aujourd'hui.

Quel rapport l'État doit-il avoir avec la jeunesse, avec le loisir ? Quel contenu donner à l'Éducation Populaire ? Comment accroître le nombre de fonctionnaires intervenant dans ce domaine ? Quel rôle leur assigner ? Comment les former ?

Le gouvernement de Front Populaire ne pourra pas apporter beaucoup de réponses à ces questions. Il sera renversé en juin 1937.

Quand Léon BLUM sera rappelé en 1938, Jean ZAY n'ayant cessé d'être Ministre de l'Éducation Nationale et Léo LAGRANGE retrouvant pour quelques mois ses responsabilités, on esquissera une solution : Des instituteurs seront dispensés de "*faire la classe*", et mis à la disposition de la Ligue. C'est une mesure positive mais fragile parce que juridiquement discutable, et de toute manière insuffisante.

Le gouvernement de VICHY trouvera d'autres formules.

1940-1944 LES SERVICES SOUS "VICHY" ET LEUR ÉVOLUTION

1. LA "JEUNESSE"

Dès la constitution du gouvernement de l'État Français, le 11 juillet 1940, on voit apparaître le mot "jeunesse" dans les titres des Ministères ou dans leurs Services (Santé, Famille). En septembre est créé un **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE** : il sera rattaché au ministère de l'Instruction Publique en décembre.

Cette décision fait date. C'est, en France, une innovation. Celle-ci répond à une conviction profonde des nouveaux dirigeants, et de PÉTAIN lui-même : dans ses discours, il s'adressera souvent à la jeunesse.

Si la France vient de subir une aussi terrible défaite c'est parce qu'elle a perdu son âme. La recherche de l'intérêt personnel, du plaisir, du loisir, l'acceptation béate d'idées chimériques, parfois pernicieuses (égalitarisme, pacifisme, internationalisme...), se sont substituées à la culture des valeurs ancestrales et fondamentales : sens de l'effort, mérite, respect de l'ordre, de la hiérarchie, référence à une morale, à la religion, culte de la Patrie...

Il faut restaurer ces valeurs, pour reconstruire la France, opérer une véritable Révolution Nationale. Les porteurs de l'avenir, ce sont les jeunes, lycéens, apprentis, travailleurs. C'est à eux qu'est destinée en priorité la devise "**TRAVAIL-FAMILLE-PATRIE**".

2. LES STRUCTURES

Pour mettre en oeuvre une telle politique de la jeunesse, il faut d'une part instituer des services ou s'appuyer sur des organismes existants, d'autre part neutraliser les organisations qui ont eu, sous la III^e République, des effets néfastes.

2.1. Des services, des prolongements, des appuis

Le **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE**, que dirige Georges LAMIRAND, est représenté dans toutes les régions et départements, en zone occupée comme en zone dite libre. Le personnel est évidemment choisi en fonction de son adhésion à la Révolution Nationale.

En zone sud, les **Chantiers de Jeunesse**, organisés par le général Joseph de la PORTE du THEIL début juillet, avant même la remise de pouvoirs à PÉTAIN par l'Assemblée Nationale, sont confirmés dans leur existence le 30 juillet, et installent leurs camps en toutes contrées. Ils constituent une sorte de service national. On y est appelé par contingents. On y pratique l'éducation physique, des exercices de type militaire mais sans armes, et on y travaille à des chantiers en pleine nature (routes, forêts, travaux agricoles...). Des veillées sont consacrées au chant, au jeu dramatique, à la discussion. En toute circonstance on valorise le don de soi, l'esprit d'équipe, l'idéal, la foi, les traditions (qui accompagnent le "retour à la terre"), et bien entendu la beauté du travail, même le plus humble et le plus dur, l'esprit de famille, et l'amour de la France.

Les Chantiers de Jeunesse concrétisent donc une doctrine éducative de la jeunesse. Ils servent de modèle.

Leurs premiers chefs sont issus de l'armée ou de mouvements de jeunesse, surtout du scoutisme et plus particulièrement des Scouts de France (de la Porte du Theil était lui-même haut responsable S.D.F. d'Ile de France).

Notons que dans l'ensemble des mouvements de jeunesse, on n'est pas hostile à certains aspects éducatifs de la politique du Secrétariat à la Jeunesse. Celui-ci s'appuiera sur bon nombre d'entre eux, non seulement sur les Scouts et les Guides de France (catholiques), ou sur d'autres mouvements confessionnels (sauf les juifs), mais aussi sur des mouvements laïques affiliés ou non à la Ligue de l'Enseignement, tels les Éclaireurs de France et le Centre Laïque des Auberges de Jeunesse. Il leur accorde une sorte de label de qualité éducative : c'est lui qui instaure le système de l'agrément ministériel. Celui-ci conditionne bien évidemment l'octroi de subventions.

Quelques mouvements sont particulièrement choyés. C'est le cas, tout au moins à leurs débuts, des **Compagnons de France**, fondés par entente entre mouvements de toutes familles spirituelles, dans le but d'accueillir des jeunes désemparés, chômeurs, réfugiés, sans soutien familial, et de leur donner une préformation professionnelle ; leur style de vie s'inspire de celui des Chantiers.

2.2. Attaquer le mal à sa racine

À l'inverse, pour élargir son audience et asseoir son autorité, le Secrétariat Général à la Jeunesse s'emploie à éliminer tout ce qui, avant 1940, tenait lieu de service d'éducation populaire.

Il est très aidé en cela par les ministres successifs de l'Éducation Nationale évidemment anti-républicains : Emile MIREAUX, Jérôme CARCOPINO, Abel BONNARD... On enquête sur le loyalisme du personnel enseignant, on déplace d'office, on épure. Dès octobre 1940 est créée une Fédération des Oeuvres Scolaires et Péri-scolaires venant se substituer à la Ligue de l'Enseignement, avec obligation aux associations adhérant à celle-ci, sous peine de dissolution, de s'affilier au nouvel organisme. Les sociétés franc-maçonniques, le Syndicat National des Instituteurs ne tardent pas à être dissous. La Ligue le sera définitivement, après beaucoup de conflits internes, de contradictions doctrinales et politiques, en 1942.

Tout a donc été mis en oeuvre pour démanteler l'ancien Service d'Éducation Populaire, de caractère semi-public (enseignants) ou public (Sports et Loisirs du Front Populaire) et pour le remplacer par un service d'État bien structuré, et influent.

2.3. Le choix dans l'exécutif : le parallélisme de départements ministériels

À noter que dans le même temps, une certaine impulsion est donnée au Sport. L'idéologie sportive n'est pas jugée contradictoire avec celle du régime : l'exercice au plein air, l'esprit d'équipe, le respect des règles, des hiérarchies, le dépassement de soi (pouvant éventuellement être mis au service du travail ou de la patrie), constituent autant d'éléments "éducatifs" très constructifs dans la perspective de la nouvelle société. Le COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET AUX SPORTS est confié en 1941 au polytechnicien et champion de tennis prestigieux Jean BOROTRA. Il n'y aura pratiquement pas, dans ce secteur, de problème d'épuration.

VICHY a donc choisi, en matière d'attribution ministérielle, le courant des spécialités : d'un côté "JEUNESSE" et de l'autre "SPORTS".

Le rattachement commun au même Ministère de l'Éducation Nationale permet une certaine facilité de gestion. Les deux départements ministériels peuvent à la fois agir en toute indépendance et voguer de concert : l'un est essentiellement chargé de l'éducation morale de la jeunesse, l'autre de son éducation physique. Ni l'un, ni l'autre ne constituent des prolongements de l'école. Les clubs sportifs scolaires et civils appartiennent à des mondes différents et même si en milieu scolaire on pratique des activités de "loisirs dirigés", celles-ci n'ont rien à voir avec celles des organismes de jeunesse.

Il ne s'agit donc pas de courant unitaire. L'unité, elle est ailleurs, dans l'idéologie. Partout, il faut former. Ici on forme les corps et là les esprits. L'éducation populaire nouvelle, c'est la "formation" de la jeunesse.

Certains iront très loin dans ce sens : ils préconiseront la jeunesse unique. À défaut d'y parvenir ils créeront des mouvements de jeunesse très inféodés à l'État Français : Jeunes du Maréchal, Jeunesse de France et d'Outre-mer... Mais d'autres seront au contraire réticents, et deviendront contestataires. C'est ainsi, en particulier, que les services officiels d'éducation de la Jeunesse engendreront des groupes d'étude et d'action qui contribueront plus tard à leur propre perte.

3. UNE SINGULIÈRE ÉVOLUTION

3.1. Un cas : "l'école d'URIAGE"

Pour former les cadres des Chantiers de Jeunesse, des Mouvements, des Maisons de Jeunes, ont été fondées trois Écoles Nationales de Cadres de Jeunesse.

L'une, ouverte à GANNAT puis installée dès octobre 1940 à URIAGE, dans l'Isère, oriente son activité vers une formation plus large : délaissant les cadres de Chantiers, elle s'intéresse aux délégués régionaux et départementaux du Secrétariat Général, aux responsables des écoles propres aux mouvements, puis à ceux de milieux professionnels très divers (industrie, commerce, artisanat). Elle accueillera par la suite des employés, des ouvriers, des étudiants, des enseignants, des prêtres, etc.

Sa célébrité s'est en effet répandue. Son directeur, le capitaine Pierre DUNOYER de SEGONZAC, a une forte personnalité. Il se veut à la fois idéaliste et réaliste. Il est imaginatif, novateur. Il propose comme méthode de développement l'entraînement physique, intellectuel, et moral. En cela il se situe bien dans la ligne pétainiste. Mais il estime que la nouvelle société ne peut se construire que par l'effort commun de tous les intéressés. Aussi opère-t-il par brassage sociologique, et aucune idée, aucune proposition n'est a priori rejetée. Voilà qui n'est pas très orthodoxe !

Aussi, à partir des explorations idéologiques de l'école (patrie, jeunesse, démocratie, problèmes sociaux, capitalisme...) et de son écoute renouvelée de collaborateurs d'opinions et de comportements différents, qu'ils soient universitaires, ouvriers, instituteurs ou comédiens, en viendra-t-il à prendre des distances de plus en plus marquées avec la doctrine officielle. Il devient suspect.

Persuadé depuis toujours que la rénovation du pays n'est pas possible sans l'expulsion de l'occupant, il se lie à la Résistance.

L'école est fermée par LAVAL en décembre 1942.

SEGONZAC se cache. Ses hommes se retrouvent, constituent des équipes clandestines, rassemblent les documents de deux années de travail, interviennent par "équipes volantes" dans les maquis du VERCORS, des BAUGES, de l'OISANS... et s'y battent. Ils entreront dans des associations nouvelles comme **Peuple et Culture**. DUNOYER de SEGONZAC deviendra commandant de FFI dans le Tarn, puis colonel dans l'armée de de LATTRE.

Après la guerre, on se souviendra que sont passés par "l'école d'URIAGE" Emmanuel MOUNIER, Hubert BEUVE-MÉRY, la troupe GRENIER-HUSSENOT, Yves ROBERT, Paul-Henry CHOMBART de LAUWE, Joffre DUMAZEDIER, Benigno CACÉRÈS, Paul DELOUVRIER, Jacques DOUAI... Beaucoup de dirigeants de mouvements de jeunesse de tous horizons, de syndicalistes, d'enseignants auront bénéficié des apports de l'école, sans avoir nécessairement assisté à son étrange métamorphose. Quelques-uns d'entre eux seront même nommés, à la Libération, délégués régionaux ou départementaux des Services ministériels d'éducation populaire; ils deviendront plus tard Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports.

3.2. Des courants souterrains

Une telle transformation n'est pas exceptionnelle. Aussi bien organisés soient-ils, les Services de la Jeunesse ne peuvent être partout présents. Leurs délégués ne peuvent suivre les activités de tous les groupes de jeunes existants. Leur interprétation de la Révolution Nationale n'est d'ailleurs pas uniforme, et ils ne témoignent pas tous du même zèle pour la promouvoir. En fait, bon nombre d'associations de jeunesse jouissent d'une autonomie relative.

C'est le cas des **Maisons de Jeunes**, dont la création a fortement été encouragée par VICHY. En mars 1941, il en existait une quarantaine en zone non occupée ; leur nombre atteignit 130 en 1944.

Il est assez curieux de constater que leur conception restait assez proche de celle des Clubs de Loisirs imaginés par Léo LAGRANGE : lieux de réunions, de jeux, de détente, de lecture, de discussions. Mais on comptait sur les municipalités et leurs maires (qui, précisons-le, étaient désignés et non élus) pour veiller à leur *bonne tenue*.

Il faut croire que beaucoup de choses échappèrent à ceux-ci. En "*s'organisant par eux-mêmes*", comme on le souhaitait, les jeunes trouvèrent des formules assez éloignées de la pédagogie Vichyssoise, axée faut-il le rappeler, sur une formation par des guides, des chefs. En 1941-1942, un certain nombre de maisons, à l'instar de celle de ROMANS, voyaient leurs activités gérées par des Conseils de Maison, sortes de conseils d'administration de jeunes parallèles à ceux des adultes. On découvrait, par soi-même, la démocratie.

À la même époque, un mouvement semblable se dessinait, ou s'amplifiait dans d'autres organismes : Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (protestantes), Jeunesse Ouvrière Catholique, Auberges de Jeunesse, Éclaireurs, Éclaireuses de France... Il n'était pas sans rapport avec une prise de conscience politique, que l'occupation de la zone sud par les Allemands, le 11 novembre 1942, ne fit qu'accentuer. Des animateurs entrèrent dans la Résistance, y prirent des responsabilités.

Les instituteurs ne furent pas les derniers à s'engager dans cette voie. On pouvait très bien, dans son village organiser des fêtes scolaires et simultanément délivrer de fausses cartes d'alimentation, de fausses cartes d'identité, assurer des liaisons, voire participer à des parachutages, tout cela avec d'anciens élèves et des camarades de tous âges et de tous milieux.

C'était une façon comme une autre de maintenir un certain Service Public d'Éducation Populaire.

C'était aussi une façon de préparer celui d'après-guerre. C'est en effet dans la masse de responsables d'organismes de jeunesse plus ou moins liés à la Résistance (héritiers d'URIAGE, militants de Maisons de jeunes, des Éclaireurs, des Auberges, professeurs, instituteurs...) que le premier Service d'Éducation Populaire de la Libération devait trouver une bonne partie de son personnel éducatif et administratif.

LA LIBÉRATION ET L'IMMÉDIAT APRÈS-GUERRE

1. LES PREMIÈRES MESURES : L'ESPOIR

Après la libération de Paris, le 25 août 1944, le Gouvernement Provisoire, tout en continuant la lutte, travaille activement, entre autres tâches, à la réorganisation des services publics. Il faut tout à la fois, en ce domaine, assurer une continuité, éliminer, rénover, et innover. L'ouvrage est de taille, et requiert la mobilisation de toutes les forces vives de la nation.

En matière d'Éducation Populaire, tout ce qui a été conçu dans la Résistance, à Londres, à Alger ou en France, tout ce qui a pu être expérimenté dans les villes ou les campagnes, malgré la pression du pouvoir vichyssois ou de l'occupant doit être pris en compte pour constituer le nouveau département ministériel.

Celui-ci est créé en octobre, sous forme d'une **DIRECTION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE**, rattachée à l'Éducation Nationale et confiée à Jean GUÉHENNO.

Parallèlement est créée une **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS**, avec à sa tête le recteur Jean SARRAILH.

On accepte donc, comme l'avait fait VICHY, le principe de l'unité formelle : le Ministère de l'Éducation Nationale coiffe deux départements ministériels relativement indépendants. Mais peut-être cette indépendance est-elle moins marquée. Ils se réclament d'ailleurs d'une certaine filiation commune, que l'on peut repérer dans l'exposé de leurs objectifs ou de leurs modes d'intervention.

À la Direction "éducation physique et sports" on veut, naturellement, démocratiser le sport et répandre sa pratique, mais surtout développer l'éducation physique à l'école. Il faudra donc des professeurs, des moniteurs. Pour ce faire et sans attendre on redonnera un sang nouveau à l'ENSEP, on substituera aux centres de formation institués pendant la guerre (cf. ANTIBES) un réseau de centres régionaux, sortes d'écoles normales pour les enseignants et les entraîneurs ou moniteurs sportifs.

À l'autre Direction, on s'attache à rompre radicalement avec la politique de VICHY, et à élaborer un vaste projet d'Éducation Populaire. GUÉHENNO voudrait que "*d'ici quelques années, une maison d'école, dans chaque ville ou chaque village soit devenue une maison de la culture*". La démocratisation de l'action culturelle doit passer par la collaboration de l'État avec les mouvements, les associations (d'où, dans le titre choisi : "*direction des mouvements de jeunesse* "). Il faudra les soutenir, aider à leur développement. Il faudra former avec eux des animateurs, et pour cela, instituer dans les académies des Centres d'Éducation Populaire.

Dans les deux Directions (l'une est animée par un recteur, l'autre par un universitaire) on se place dans une perspective de prolongement, d'épanouissement de la mission de l'école.

Toutefois, ces intentions ne rencontrent visiblement pas l'écho souhaité. Dans les Directions "scolaires", maints responsables restent convaincus de la toute première importance du rôle de l'enseignement traditionnel pour l'élévation du niveau culturel des Français. L'éducation physique est une matière secondaire, l'éducation populaire une activité accessoire.

Quand il faudra faire des choix économiques, le Ministre leur donnera implicitement raison.

Bien que remplis d'espoir et d'enthousiasme par la Libération, les partisans d'un grand ministère, unique, traduisant dans les faits une conception globale, cohérente et harmonieuse de l'éducation n'auront pas réussi à convaincre.

Ils se rendront bien compte, alors, que l'unicité du titre ministériel n'aura été qu'une unité de façade.

2. LE TOURNANT

Fin 1944 début 1945, Jean GUÉHENNO établit les bases de la nouvelle Direction : budget, locaux administratifs ministériels, académiques, départementaux, personnel administratif et pédagogique, provenant en grande partie des milieux enseignants. Il nomme, sur contrat, une trentaine d'"instructeurs spécialisés", chargés d'enseigner l'art dramatique, les arts plastiques, le cinéma, etc., au moyen de stages. Il fait récupérer le matériel des Chantiers de jeunesse pour l'affecter aux colonies de vacances.

Mais tout ne va pas comme il le souhaite. Son grand dessein se heurte à des réticences. Pour les uns la réussite est incertaine, pour les autres elle nécessite trop d'engagements financiers. Au printemps 1945, il démissionne. Albert CHATELET, Directeur de l'Enseignement Secondaire, accepte de le remplacer. L'Allemagne ayant capitulé, la paix s'instaure et la réorganisation continue. Une vingtaine de Centres d'Éducation Populaire sont institués. On les installe dans des villas, des châteaux, des bâtiments qu'on acquiert ou qu'on loue, et qu'on aménage au mieux.

De son côté, la **DIRECTION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS** se structure, elle aussi. Elle crée des services, des établissements.

Les dépenses sont considérables. Le gouvernement réagit. Il faut économiser, concentrer les charges, regrouper les personnels. La loi de finances de 1946 consacre la fusion, attendue et redoutée, des deux directions en une seule.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS voit donc le jour en **octobre 1946**.

Dès le dernier trimestre, on lui enlève 470 emplois.

En 1947, le gouvernement installe une commission chargée de réduire les dépenses de l'État. Elle fait des coupes sombres partout. On la baptise "**commission de la hache**" : 287 emplois sont supprimés à la seule Direction de la Jeunesse et des Sports.

En janvier 1948, nouvelles mesures, prises après consultation, cette fois, de la "**commission de la guillotine**" : plus de 200 emplois administratifs sont encore supprimés ; les 5042 professeurs et moniteurs d'éducation physique restent néanmoins en place (1432 devaient être "remerciés").

Des Services d'Éducation Populaire, il ne subsiste pas grand-chose. Sur 18 responsables régionaux (inspecteurs principaux) il n'en reste que 4. Les autres retournent enseigner, ou se reconvertissent. L'un accepte un poste d'inspecteur départemental-adjoint. Quant aux responsables départementaux, quelques-uns, notamment dans les grandes villes, parviennent à se maintenir ; ils y deviennent adjoints de leurs collègues issus du secteur sportif.

Les instructeurs spécialisés, eux, sortent de la tourmente sans trop de pertes. Ils sont tous rattachés à l'administration centrale et la plupart résident en région parisienne. Quelques-uns, à l'imitation "d'ex-inspecteurs" victimes de la purge administrative, iront à la conquête de terres nouvelles pour l'éducation populaire, au Maroc ou dans les départements d'Algérie.

3. UN CHOIX LOURD DE CONSÉQUENCES POUR L'AVENIR

On peut se demander pourquoi le gouvernement de l'époque a pris des mesures si graves, si implacables vis-à-vis du nouveau Service Public de Jeunesse et d'Éducation Populaire ! Pourquoi il a davantage ménagé le Service de l'Éducation Physique et Sportive. Pourquoi au niveau de l'autorité, des moyens, il a placé le premier sous la dépendance du second.

La réponse est peut-être d'ordre idéologique : le sport, dit-on, contribue à l'ordre social, l'éducation populaire est plutôt perturbatrice, génératrice de divisions, de troubles.

Ou d'ordre économique : le sport favorise le rendement, l'esprit de concurrence, participe au marché ; l'Éducation Populaire est éloignée des valeurs productrices, elle coûte cher.

Ou d'ordre politique : les milieux sportifs sont plutôt modérés, les milieux culturels plutôt révolutionnaires, la France a besoin de calme et d'indépendance, les intellectuels de gauche, les marxistes sont dangereux. En mai 1947, rappelons-le, les ministres communistes ont été écartés du gouvernement RAMADIER.

Laissons aux sociologues, psychologues, économistes, politologues le soin de discuter ces hypothèses, d'en émettre d'autres et d'expliquer l'événement.

En tout état de cause, il a fait date : la situation ainsi créée n'a pas subi de revirement en quarante ans. Les départements ministériels s'appellent toujours "**JEUNESSE ET SPORTS**", et en leur sein le secteur administratif "**JEUNESSE**" n'a jamais cessé d'occuper une position minoritaire.

1948-1958 UN PROJET DIFFUS, DES ACTIONS DISPERSÉES, PEU DE MOYENS

1. LE DÉMARRAGE, POUR AILLEURS

Les années 1948-1950 sont des années de mise en place, de structuration, d'organisation administrative. Ce sont aussi des années d'intense activité pour les services extérieurs. Les inspecteurs principaux, les inspecteurs départementaux sont constamment sur la brèche. Ils ont peu de personnel, peu de moyens matériels et financiers. Fort heureusement ce sont d'anciens militants, de milieux sportifs post-scolaires le plus souvent, et quelquefois d'associations de jeunesse ou de colonies de vacances. Leurs journées sont longues, harassantes, mais la sympathie et l'estime dont ils jouissent généralement sur le terrain les encouragent à persévérer, à aller de l'avant.

L'accueil n'est toutefois pas unanimement favorable. Certains mouvements gardent leurs distances, par rapport à un service public qui peut, à plus ou moins long terme, conduire à une "étatisation de la jeunesse". D'autres ont des attitudes diverses, et parfois contradictoires, selon les régions. La Ligue de l'Enseignement, dans certains départements, fait confiance au nouveau système institutionnel, et travaille à se situer dans son prolongement, si possible en partenaire privilégié. En d'autres, elle renforce ses propres structures, affirme son identité, place l'école et la laïcité au cœur de toute action, et tout en ayant avec l'État des rapports courtois, s'applique à lui prouver qu'il faudra bien compter avec elle, et qu'elle redeviendra ainsi l'élément central indispensable du service public d'Éducation Populaire.

2. LES SECTEURS D'INTERVENTION

Au ministère de l'Éducation Nationale, la Direction de la Jeunesse et des Sports occupe une place tout à fait à part. D'année en année, malgré une forte dépendance budgétaire, elle accroît son autonomie. Pour beaucoup d'interlocuteurs, le Ministère, ce sera la "RUE DE GRENNELLE", et "Jeunesse et Sports" la "RUE DE CHATEAUDUN".

Dans la maison Jeunesse et Sports, les cloisons ne sont pas moins rigides ; les sous-directions coexistent mais ne communiquent pas aisément.

LA SOUS-DIRECTION DE LA JEUNESSE oriente sa politique dans trois domaines : jeunesse, éducation populaire, colonies de vacances.

2.1. Les colonies de vacances et les camps

Dans les faits, à l'échelon local, c'est ce troisième domaine qui a le plus d'importance. À la sortie de la guerre, les enfants, les adolescents subissent encore les conséquences d'une alimentation insuffisante, d'un habitat défectueux, d'une vie familiale perturbée. L'État, au niveau central ou local, distribue des subventions de fonctionnement, d'équipement, du matériel, des bons d'alimentation. Il aide à la formation des moniteurs, des directeurs.

C'est l'époque où les CEMEA, qui existent depuis l'avant-guerre, les FRANCS et FRANCHES CAMARADES, qui viennent de naître, inventent des pédagogies appelées à renouveler celles de la vie scolaire. L'époque aussi de rajeunissement des œuvres catholiques, par l'UFCV, de la renaissance des mouvements juifs, etc.

Les inspecteurs dialoguent, visitent, surveillent l'hygiène des centres, leur qualité éducative, convient les dirigeants à la réflexion, leur donnent des occasions de comparaison. Pendant de nombreuses années, ils font ainsi la démonstration d'une possibilité d'intervention de l'État dans une pédagogie des loisirs, quel que soit le support, philosophique ou religieux, de l'action éducative.

2.2. Jeunesse

Les mouvements de jeunesse sont, pour la plupart, largement impliqués dans les activités de vacances. Mais à longueur d'année ils en déploient d'autres, qui les caractérisent. Le scoutisme connaît une expansion considérable. Le jamboree de MOISSONS, en 1949, étonne par son ampleur et redonne confiance notamment aux **SCOUTS DE FRANCE**, qui recherchent alors de nouvelles orientations. La création d'A CŒUR JOIE est signe d'ouverture. Cette association se veut mouvement de chant choral de tout le scoutisme français.

À l'échelon local, les relations Etat-mouvements de Jeunesse sont assez diverses, plus ou moins diffuses... Les Services Départementaux ont parfois quelques difficultés à saisir ce milieu, multiple par ses idéologies, ses projets, ses réalisations, mais toujours riche d'enthousiasme, de dévouement, de qualités humaines. Toujours pauvre aussi ! Il faudrait de l'argent, pour rénover les locaux, le matériel, mais surtout pour former et perfectionner les cadres. L'État n'en a guère. Son aide, le plus souvent, ne se concrétise que par une subvention tout à fait symbolique.

Les Maisons de jeunes sont un peu mieux comprises. La "**République des jeunes**" fondée à Lyon par André PHILIP en octobre 1944, avait cédé la place à la **FEDERATION FRANÇAISE des MJC** en janvier 1948. Peu après, l'institution se fortifie. La formule plaît : les municipalités, les personnalités marquantes du quartier, du village, peuvent être associées à l'administration des maisons. À défaut de pouvoir subventionner celles-ci, les Services Départementaux s'emploient à leur faire obtenir des subsides municipaux.

À l'administration centrale, une nouvelle orientation se dessine. Prenant acte du fait qu'un très grand nombre de jeunes n'est pas du tout attiré par la vie associative (près de 90% pense-t-elle), elle lance des activités à leur intention.

Des jeunes ruraux *méritants* seront invités à des séjours collectifs de découverte de Paris. Elle attire aussi l'attention sur l'importance de l'actualité internationale. A titre incitatif, deux trains entiers de jeunes, de milieux organisés ou inorganisés, travailleurs, urbains, ruraux, étudiants, seront envoyés en octobre 1958 à l'Exposition internationale de Bruxelles.

2.3. Éducation Populaire

Quant au secteur Éducation Populaire, il est essentiellement présent, sur le terrain, sous forme d'activités dites culturelles, c'est-à-dire artistiques ou intellectuelles : lecture, peinture, théâtre, chant choral, cinéma...

C'est un domaine auquel beaucoup de Services Départementaux ne portent qu'un intérêt relatif. On soutient ici un groupe théâtral d'amicale laïque, là un ciné-club en formation, là une chorale, mais on n'a pas souvent le souci d'une appréhension globale du phénomène culturel en un lieu donné : ville, petite région, etc. et a fortiori de la politique à y promouvoir.

Fort heureusement, des départements, des académies font exception. Sous l'impulsion de Jeanne LAURENT à la **DIRECTION DES ARTS ET LETTRES** (autre cellule de l'Éducation Nationale), le théâtre, en France, se décentralise. Jean DASTÉ, après Grenoble, s'installe à Saint-Etienne. Jean VILAR, qui anime le Théâtre de Chaillot, descend en juillet 1951 à Avignon, avec Gérard PHILIPPE. Ainsi se créent le TNP et le festival d'Avignon. Les services locaux de la Jeunesse et des Sports, ici et là, saisissent l'événement, s'emploient à l'amplifier, avec les associations, mouvements, maisons de jeunes, foyers d'accueil, auberges de jeunesse...

De même, quand des instructeurs nationaux voudront décentraliser leurs stages, les inspecteurs sauront préparer le terrain, sensibiliser les associations, exploiter les fruits "culturels" de l'expérience. Après le montage, en "livre vivant", avec la population, du Père Goriot ou de Notre-Dame de Paris, à SABLAT et à GORDES, les portes des bibliothèques locales s'ouvriront plus souvent. L'opération-choc de SERRE-PONÇON, au moment de la construction du barrage, en 1957 (cinq stages simultanés de réalisations dramatiques, musicales, cinématographiques et photographiques) sera moins probante ; on intéressera la population rurale mais on passera à côté du milieu ouvrier.

Mais ce ne sont là qu'expériences ponctuelles. En fait les services locaux ne sont généralement pas assez motivés, et en tout cas insuffisamment armés pour jouer le rôle d'incitateur d'action culturelle qu'ils étaient pourtant à peu près les seuls à pouvoir tenir dans le système administratif français.

Quant aux services parisiens, ils s'efforcent de maintenir le navire.

La plupart des Centres Régionaux d'Éducation Populaire ont été rapidement supprimés. En 1950, il n'en reste que deux ou trois en province (HOULGATE, PHALEMPIN...) ceux de la région parisienne ayant mieux résisté (MONTRY, L'HAY-LES-ROSES, et MARLY-LE-ROI, qui a succédé à SAINT-CLOUD et qu'on transforme en Centre National). On y accueille des organismes de tous milieux : Jeunesse, Tourisme, Administration, Industrie, Syndicats, pour leurs sessions de formation. Les stages de Jeunesse et Sports y sont dirigés par les Instructeurs Nationaux (théâtre, arts plastiques, cinéma, musique, enquêtes sociales...). Ceux-ci sont aussi envoyés en mission dans toute la France.

En octobre 1956, on ajoute à leur équipe (et aux 17 résidents en Algérie ou au Maroc) une vingtaine d'Instructeurs Régionaux, qu'on affectera aux Services Académiques. Ils devront prospecter le milieu associatif, y détecter des animateurs, les convier à des stages. La tâche est exaltante mais disproportionnée aux moyens. Pour une académie de 2 millions d'habitants, un instructeur c'est bien peu !

3. LE RENOUELEMENT DES CADRES

Ces nominations relèvent néanmoins d'un souci de *rentabilisation* de l'action ministérielle. Les moyens sont faibles ? Sachons les utiliser. Le personnel est peu nombreux ? Veillons à sa qualification.

Les instructeurs sont contractuels. Leur recrutement peut donc être effectué au cas par cas. Le 4^{ème} bureau en réclame trois ou quatre, pour conduire ses actions ponctuelles d'animation directe (découverte de Paris, exposition de Bruxelles...). Il les obtient après les avoir choisis.

En ce qui concerne les inspecteurs, le problème du renouvellement s'est posé dès 1950. La Direction Générale a besoin, dans les départements, d'hommes qui soient à la fois expérimentés, de culture générale solide, et bons administrateurs. Les épreuves de leur concours de recrutement sont conçues en conséquence. La première promotion sort en 1952. Les autres suivront à peu près à deux ans d'intervalle et comprendront 10 à 20 personnes, exceptionnellement une trentaine.

Les inspecteurs ainsi nommés seront issus, environ pour les deux tiers, de milieux sportifs (Profs d'EP, enseignants animateurs UFOLEP ou USEP) et pour un tiers de milieux d'animation socio-culturelle, colonies de vacances notamment.

On peut noter que le concours répond bien à la politique générale de la maison, mais aussi que par lui la Ligue de Jean MACÉ, malgré le grand bouleversement des années 1940, est toujours présente dans le Service Public d'Éducation Populaire.

Le 29 septembre 1958, lendemain de la promulgation de la Constitution de la Vème République, est créé au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, un **HAUT COMMISSARIAT À LA JEUNESSE ET AUX SPORTS**. La responsabilité en est attribuée à Maurice HERZOG.

Le titre choisi est significatif. Le Haut-commissaire est plus qu'un directeur mais pas tout à fait un secrétaire d'État. Sa fonction le place à mi-chemin entre le fonctionnaire (dépendant de l'Éducation Nationale) et le politique (jouissant d'une certaine liberté d'action).

Maurice HERZOG saura tirer parti de l'originalité de sa position. Il prendra des initiatives qu'il n'aurait peut-être pas prises étant directeur. En juin 1963, il deviendra Secrétaire d'État. Son successeur, en janvier 1966, prendra, en tant que ministre, sa complète indépendance.

1. VERS UNE AUTRE ÉDUCATION POPULAIRE ?

Les quelque sept années de cette période sont caractérisées à la fois par la stagnation et l'innovation.

Malgré un effort financier important en faveur de l'équipement, les crédits affectés aux interventions et au fonctionnement de Jeunesse et Sports restent très faibles. On s'ingénie en conséquence à bien utiliser les moyens, à réorienter la dépense, à drainer d'autres ressources, à redéfinir des priorités, quitte à freiner certaines activités et à en promouvoir d'autres.

En matière de **JEUNESSE** et d'**ÉDUCATION POPULAIRE**, cette orientation conduit à des résultats évidemment contradictoires, mais du moins faut-il souligner qu'elle est suivie avec détermination :

* La **déconcentration de la gestion**, dont la mise en place est à peu près terminée en 1963, permet aux Services Départementaux d'exercer plus directement leurs responsabilités, de s'impliquer davantage sur le terrain en direction soit des associations soit de la jeunesse inorganisée. Bien que demeurant pauvres, ils sont plus efficaces.

* Les deux **plans quinquennaux successifs d'équipement sportif et socio-éducatif**, de 1962 à 1970, facilitent la construction ou la rénovation de maisons ou foyers de jeunes, d'auberges de jeunesse, de centres de vacances. Tous les besoins sont loin d'être couverts mais les réalisations obtenues ne sont pas étrangères à une réactivation de la vie sociale.

* Les crédits de fonctionnement des **colonies et camps de vacances** s'affaiblissent. On n'aide plus les associations mais les familles ("Bourses HERZOG", venant s'ajouter aux bons des caisses d'allocations familiales). Cette mesure est insuffisante. Des centres de vacances ferment leurs portes.

* La **Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture** jouit d'une certaine "considération". Ses dépenses d'administration, de formation et de paiement des directeurs sont pour une bonne partie couverte par l'État. Près des trois quarts des subventions pour le fonctionnement d'organismes nationaux lui sont attribués. Les autres fédérations se partagent le reste (ou les restes disent-elles). A l'échelon local, les MJC sont aidées par les Municipalités, les Conseils Généraux. En deux ans se créent 530 associations MJC, autant qu'entre 1945 et 1957. Un secteur nouveau d'éducation populaire se dessine.

* Les crédits étant insuffisants pour subventionner valablement la formation et le paiement d'animateurs permanents, le Secrétariat d'État imagine de faire appel à d'autres ministères ou organismes : Affaires sociales, Sécurité sociale, Caisses d'allocations familiales, Association des maires de France. Ainsi se crée le **FONJEP** fin 1963.

Les pourcentages promis ne peuvent être maintenus longtemps : Jeunesse et Sports perd de sa crédibilité.

* Les crédits pour subventions, attribués aux Services Départementaux sont dérisoires. Il faut donc réduire les aides aux associations, les distribuer à tour de rôle, ou ne les accorder que pour des actions précises, selon le système du quasi-contrat. Les inspecteurs se tournent tout naturellement vers les **Conseils Généraux**, pour assurer un minimum vital au milieu associatif. Ce faisant, ils prennent des risques. Ils devront résister aux critères politiques au moment des répartitions.

L'État se désengage. Les collectivités locales grognent. Les associations redoutent une perte d'indépendance par décentralisation-politisation.

En 1959, André MALRAUX est placé à la tête d'un ministère tout à fait nouveau, celui des "AFFAIRES CULTURELLES". Il entreprend aussitôt une vaste action de mise en valeur du patrimoine culturel de la France, renforce ou rajeunit certaines institutions (Musées, Bibliothèques, Orchestres Régionaux...) et en crée de nouvelles (Maisons de la Culture). Mais aux yeux de vieux militants d'Éducation Populaire, il néglige une fonction essentielle de l'Animation Culturelle : l'adaptation aux milieux sociaux pour la pénétration et la démocratisation de la culture.

JEUNESSE ET SPORTS n'a plus la volonté ni les moyens d'activer cette fonction. En août 1960, le HAUT-COMMISSARIAT abandonne la tutelle de nombreuses associations de caractère culturel. C'est une étape de plus dans le déclin de son service d'éducation populaire.

À l'administration centrale, le 5^{ème} bureau concentre tous ses efforts sur la formation des éducateurs. En décembre 1961 a été votée la loi congés-cadres-jeunesse qui permet de faciliter l'accès des stages aux jeunes travailleurs. On peut espérer ainsi accroître le nombre des animateurs. Mais il faut aussi veiller à leur qualification.

En août 1964 est créé un Diplôme d'État de Conseiller d'Éducation Populaire (DECEP). Désormais, pour recruter ses propres "conseillers d'éducation populaire" (c'est la nouvelle appellation des instructeurs), le SECRÉTARIAT D'ÉTAT exigera ce diplôme. Il pense que d'autres institutions suivront la même voie. Vision très optimiste ! L'avenir prouvera que l'animation culturelle n'a pas grand besoin de ce diplôme.

Au 4^{ème} bureau, on s'intéresse beaucoup à la jeunesse inorganisée et aux rencontres internationales.

La formule Connaissance de Paris est étendue à Connaissance de la France. Nombreux sont les Services Départementaux qui reçoivent dans des sessions d'une dizaine de jours, des jeunes venant de toutes régions pour découvrir une contrée, ses paysages, ses monuments, son économie, ses activités. Tous les participants bénéficient d'une "bourse", qui allège beaucoup le prix du séjour. Les accompagnateurs ou "conseillers de séjour" sont choisis parmi les anciens boursiers. La formule est étendue aux séjours de neige, ou de plein air : voile, plongée...

C'est là, globalement, une action intéressante, elle permet un brassage de milieux sociaux, une incitation à la curiosité, à la responsabilité, et peut-être aussi à une vie collective ultérieure. Économiquement, elle coûte cher, mais elle ne profite pas qu'aux particuliers ; elle contribue aussi à rééquilibrer le budget des associations d'hébergement (UCPA, Auberges de Jeunesse). On pense aussi que, donnant le goût du tourisme ou du sport de plein air, elle peut avoir un effet démultiplicateur.

Dès la création de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (une des facettes de l'accord de GAULLE-ADENAUER de 1963), l'expérience française est exploitée, transposée. Des séjours entre Allemands et Français sont organisés dans les deux pays. Le succès incite à d'autres voyages (Pologne, Yougoslavie, Angleterre, Hollande...), à d'autres accueils (Italiens, Tunisiens, Libanais...). Des municipalités suivent le mouvement, intégrant des échanges de jeunes dans leurs opérations de "jumelage". À l'internationalisme idéaliste des Auberges de jeunesse, qui s'est beaucoup essoufflé, succède un autre, basé sur l'éveil, la simple sensibilisation, sur une sorte d'information de courte durée vécue dans un contexte de vacances. Démonstration est faite qu'on peut trouver des voies nouvelles pour une exploitation éducative du loisir.

En quelques années, incontestablement, le bureau "JEUNESSE" a créé une dynamique. Il s'est résolument engagé dans la voie de l'animation directe. Ses interventions auprès des jeunes sont éphémères, et il lui a beaucoup été reproché de s'être transformé en organisme distributeur de vacances à bon marché.

Mais peut-être aussi sa pédagogie de mise en situation, d'ouverture à la nouveauté, au monde d'aujourd'hui a-t-elle des conséquences lointaines, imprévues, constitutives d'une culture. En ce sens on peut dire que les activités du bureau "JEUNESSE", en un temps relativement court, ont contribué à changer le visage de l'Éducation Populaire.

2. QU'EST-DONC DEVENUE L'ÉDUCATION POPULAIRE ?

En 1966, la Ligue fête le centenaire de sa naissance. On est bien loin du service public dont elle avait implicitement la charge au début du siècle : centrage sur l'école, instruction pour tous.

On s'est notablement éloigné aussi des conceptions des compagnons de GUÉHENNO à la Libération : favoriser la vie de groupes fonctionnant démocratiquement, et ayant pour objectif de permettre au peuple d'accéder à toutes les formes de la culture, et de construire lui-même sa propre culture.

À ce moment, l'Éducation Populaire, dans le pays, est diffuse, multiforme, ambiguë, contradictoire... Elle a parfois pour support des moyens facilement pervers, pouvant la favoriser aussi bien que la contrecarrer. La presse, la radio, le cinéma, et la télévision - qui va bientôt atteindre tous les foyers en France - peuvent aussi bien aliéner qu'éduquer. La structure associative elle-même peut être employée aussi bien à l'abêtissement qu'à l'épanouissement.

Les SERVICES D'ÉDUCATION POPULAIRE ne peuvent être partout. Ils ont leur champ d'intervention traditionnel ; c'est un monde d'associations, d'institutions, dont ils peuvent faire varier les contours. Mais ils peuvent aussi explorer d'autres espaces, attirer l'attention sur certains secteurs particuliers (la jeunesse dite inorganisée par exemple). Pour ce faire ils doivent déployer des capacités d'analyse, d'imagination, mais aussi d'adaptation.

Le domaine associatif s'est en effet beaucoup transformé. Les attitudes de participation s'y raréfient. On est de moins en moins membre **actif**, et de plus en plus membre **adhérent** ou tout simplement **usager**. On fréquente des Maisons de Jeunes, les Amicales Laïques, les Auberges de Jeunesse, les Centres culturels, les Bibliothèques parce qu'ils offrent des services.

Dans une France qui s'industrialise, s'urbanise de plus en plus, les problèmes de la vie quotidienne ne se posent plus comme dans la France rurale de jadis et même d'avant-guerre. Les manières de vivre, dans les bâtiments collectifs, dans les quartiers, les transports entre lieux d'habitation et de travail, les rythmes de l'année scolaire, ceux qu'imposent le bureau, l'entreprise, font naître de nouveaux besoins et conséquemment de nouveaux équipements : Centres Sociaux, Foyers de Jeunes Travailleurs, Maisons Familiales de Vacances, dont la gestion repose aussi sur le service.

La distinction entre les institutions où l'on offre des activités culturelles et sportives et celles où l'on offre des services sociaux s'estompe. On a partout des préoccupations sociales. Le culturel devient socio-culturel, l'éducatif devient socio-éducatif.

Enfin dans ce contexte apparaît de plus en plus la nécessité de nouvelles manières d'agir et de vivre ensemble, de s'exprimer collectivement : l'échange, la communication, l'organisation, la coordination prennent de l'importance. La vie sociale ne peut plus se concevoir sans animation. On anime un club, une association, un quartier, une activité, un spectacle, une fête... La vie collective a généré jadis la fonction de responsable, de dirigeant, celle d'éducateur, voire de militant, elle génère maintenant celle d'animateur.

Tout département ministériel s'occupant de **jeunesse** et d'**éducation populaire** devra désormais, pour conduire sa politique, tenir compte de ces trois caractéristiques des **associations** :

- * elles sont de plus en plus **prestataires de services**,
- * leurs activités sont à la fois **sociales et éducatives**,
- * elles fonctionnent à l'aide d'**animateurs**, dans un contexte général d'**animation**.

L'époque qui suit verra passer beaucoup de Ministres ou Secrétaires d'État : MISSOFFE, NUNGESSER (quelques semaines), COMITI, MAZEAUD, SOISSON (à deux reprises), DIJOURD, HENRY, Edwige AVICE, CALMAT, BERGELIN...

A ses débuts, elle est marquée par les événements de mai 68, surgis en milieu étudiant mais vite répandus, avant de mobiliser partis politiques et syndicats, dans toutes sortes de collectivités de jeunes : lycées, MJC, Foyers de jeunes travailleurs, mouvements... On a alors redouté que la révolution dans les esprits n'entraîne celle des institutions. L'État a contenu la marée. Par la suite, les gouvernements successifs se sont appliqués à l'endiguer, en particulier en renforçant l'appareil politique.

1. LA CONCERTATION

Celui-ci a su se montrer à la fois habile et réaliste. Il était clair désormais qu'en démocratie, le pouvoir engendrant le contre-pouvoir, les décisions, pour préserver un certain ordre social, une certaine harmonie, devaient être prises non pas selon un rapport de forces mais en concertation. Ce principe devait être adopté à "JEUNESSE ET SPORTS", comme dans tous les autres ministères, et ce fut relativement facile, à tous les niveaux.

À l'échelon central on pratiquait depuis plusieurs années la consultation. On invitait des responsables de fédérations, des techniciens, aux réunions préparatoires aux campagnes "BOURSE DE NEIGE" ou "CONNAISSANCE DE LA FRANCE". On pratiquait même la cogestion, dans des organismes comme COGEDEP (pour les séjours de jeunes en France ou à l'étranger) et COTRAVAUX (pour les chantiers de jeunes bénévoles). En octobre et novembre 1966 avaient eu lieu à l'Institut National d'Éducation Populaire de MARLY, deux colloques très ouverts sur les équipements et l'animation. Il suffisait donc de persévérer dans cette voie, et d'y pousser plus avant la collaboration. C'est ce qui fut fait en particulier pour l'élaboration de la réglementation des Centres de Vacances.

À l'échelon local, les actions communes ne pouvaient être conduites que dans la mesure où les moyens le permettaient. Ce fut le cas des CODEPSE (Commissions Départementales de Promotion Socio-éducative), dont on peut souligner l'excellent fonctionnement, à partir de 1971 : les Services Départementaux n'y étaient pas majoritaires. Toutes les décisions délicates y étaient prises par vote.

2. À CHACUN SON ARBRE POUR CACHER LA FORET

Il apparaît qu'on ait pensé très tôt à placer à la tête du Département Ministériel Jeunesse et Sports des personnalités politiques. Maurice HERZOG devint explicitement politique en 1963. Ses successeurs le furent davantage. Lorsqu'ils ont été nommés, François MISSOFFE, Joseph COMITI ne pouvaient donner le change : leur passé n'était pas celui d'un alpiniste, d'un champion ou d'un directeur de théâtre. Leur mission n'était pas de jouer aux Léo LAGRANGE ou GUÉHENNO, elle était de résoudre au mieux une situation plus ou moins bloquée et de la faire admettre le mieux possible.

Il y a plusieurs manières de résoudre le problème. On peut - entre autres - convier les interlocuteurs à une analyse fondamentale, afin de dégager des objectifs, et cela se traduit par des sondages, un livre blanc (cf. MISSOFFE : 1966), des enquêtes, des propositions de recherche dans "58 Directions" (cf. DIJOURD : 1978). On peut aussi privilégier un secteur, lancer une opération-choc (les "1000 Clubs" : MISSOFFE en 1967). Mais de toute manière quelque chose de visible est alors réalisé. Preuve est faite qu'un ministre s'intéresse à ses interlocuteurs, à leurs besoins, leurs difficultés, qu'il peut y répondre *avec eux*, qu'il a été efficace, et qu'on peut donc garder l'espoir en des jours meilleurs.

Ainsi un certain nombre d'actions *exemplaires* ont jalonné l'histoire des Services de Jeunesse et d'Éducation Populaire ces vingt dernières années.

Mais ces quelques images n'ont pas fondamentalement changé les choses.

Qu'il s'agisse du secteur Centres de Vacances ou Jeunesse, ou Éducation Populaire, on en est au même point que sous le "septennat" HERZOG. Ce qui manque, c'est à la fois un grand projet politique, à partir d'une appréhension cohérente des problèmes que pose l'Éducation de la nation hors de l'école, et les moyens de le concrétiser.

3. LE COURS DES CHOSES

3.1. Les centres de vacances et de loisirs de l'enfance

À la notion d'organisation et de conduite d'activités, héritée probablement des pédagogies scolaire et de scoutisme, se substitue progressivement, dans tous les lieux de loisir de l'enfance, celle d'accompagnement, de soutien, d'incitation à l'initiative, à la responsabilité. Le moniteur cède la place à l'animateur.

En février et mars 1973, les anciens diplômés sont remplacés par des "brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur" (BAFA et BAFD).

Les associations organisatrices de centres de vacances, de camps et de centres aérés sont devenues, pour la plupart, très expérimentées. Il y a très souvent convergence de vues entre leurs dirigeants, leurs cadres techniques, les formateurs de ceux-ci, et les inspecteurs de la jeunesse et des sports. Les visites de ces derniers dans les centres sont de plus en plus des occasions de conseil et d'incitation. Elles deviennent d'ailleurs moins fréquentes.

En mai 1975, une nouvelle réglementation des centres responsabilise davantage les associations et les rend plus autonomes.

À cette époque le nombre de centres aérés, de centres urbains de loisir s'est accru considérablement. En mai 1976 sont fixées de nouvelles normes, qualitatives et quantitatives, pour ces organisations éducatives appelées désormais "centres de loisir sans hébergement" (CLSH). Les services locaux de la jeunesse et des sports auront beaucoup de peine à ramener un peu d'ordre, un peu de clarté dans ce secteur diffus. Il n'est pas facile, dans un traditionnel centre social, ou dans telle oeuvre municipale de l'enfance, de s'éloigner des formules de la garderie et du patronage.

3.2. Le secteur éducation populaire

Les événements de mai 1968, à Paris et dans les grandes villes, trouvent un écho dans les services extérieurs, mais surtout parmi le personnel de Jeunesse et d'Éducation Populaire. La vie administrative est paralysée, les actions en cours interrompues. On s'informe, on fait autre chose.

On participe dans les MJC, les lycées, les salles de réunion, à des débats sur la concertation, la participation, la créativité, la culture, l'école, la formation professionnelle continue, l'éducation permanente. Tout cela laissera des traces et infléchira notablement les interventions ultérieures.

Le passage du culturel au socio-culturel, de l'éducatif au socio-éducatif, l'émergence du phénomène animation ont été pris en compte par le ministère bien avant 1968.

Déjà en 1965 les services extérieurs, à la suite d'une importante réunion à TOURS, réclamaient pour les "éducateurs extra-scolaires" agissant en tous milieux une formation particulière, sanctionnée par un "diplôme de jeunesse et d'éducation populaire".

Après un travail long et soutenu, en collaboration avec les grandes associations ou fédérations, il institue, en 1970, un brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE) et un certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives (CAPASE).

En 1971 et 1972 sont mises en place dans les départements et les académies, des commissions départementales et régionales (CODEPSE et COREPSE) pour la délivrance de ces brevets. C'est un travail considérable. Il mobilise, en même temps que les services extérieurs, de nombreux éducateurs du monde associatif, et des personnes issues de tous les milieux : Enseignement - y compris universitaire - Musique, Théâtre, Beaux-arts, Éducation spécialisée, Tourisme...

Les candidats au BASE sont nombreux. Les associations voient en lui l'occasion de promouvoir la qualité de leurs activités, et de la faire reconnaître. Pour nombre de candidats, c'est la plate-forme permettant peut-être d'accéder à une profession dans l'animation.

Mais les épreuves du CAPASE sont lourdes ; elles nécessitent des stages à des dates parfois contraignantes, et surtout qui coûtent cher, malgré des aides financières. Le Ministre de la santé et de la famille souhaiterait l'adopter comme critère d'emploi, mais à condition qu'il soit modifié. Aussi un nouveau diplôme est-il institué, conjointement par les deux ministères, en juin 1979 : c'est le **diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation (DEFA)**.

Le CAPASE est supprimé en 1980.

De là, on s'acheminera vers la professionnalisation. CAPASE et DEFA sont exigés par certaines fédérations, éducatives ou de service social, par des Conseils généraux, des communes qui emploient des animateurs permanents.

En juillet 1985, le ministère octroie enfin un statut à ses "conseillers d'éducation populaire et de jeunesse".

À ce moment, on constate que le nombre de ceux-ci, en vingt ans, s'est légèrement accru mais qu'il reste très faible. Dans tel département d'un million d'habitants, on en compte 3, alors que 20 de leurs collègues sont affectés à l'animation et à la formation sportives. (Il est vrai que le Conseil général leur a adjoint 6 animateurs départementaux).

Leurs lieux de travail sont d'une infinie variété. Les stages se déroulent parfois en CREPS, mais rarement... Ces centres Régionaux d'Éducation Populaire et de Sport, malgré leur changement d'appellation (à l'origine, d'Éducation Physique et Sportive, puis de Jeunesse et Sports -CRJS) ont continué de répondre à une demande majoritairement sportive. Un seul centre régional d'Éducation Populaire a réussi à se maintenir assez longtemps : celui de CHATENAY-MALABRY.

3.3. Le secteur Jeunesse

Du fait de l'importance donnée à la fonction d'animation, des responsables de tous milieux, associatif, ministériel, universitaire, économique (on *anime* des équipes de direction d'entreprises, des zones géographiques commerciales...) s'efforcent de définir le contenu de cette notion, de l'approfondir.

Déjà, en 1963, le SECRETARIAT D'ÉTAT a entrepris d'offrir aux inspecteurs des sessions de recyclage centrées sur les techniques d'information et de communication. En 1967, le BUREAU J1 (JEUNESSE) oriente ses "CTP jeunesse" vers l'animation de groupes ; ils deviennent ainsi des spécialistes, à l'égal des conseillers techniques et pédagogiques d'éducation populaire.

Les rivalités s'estompent entre les BUREAUX J 1 et J 2. Un courant commence à passer entre les "*amuseurs*" et les "*joueurs de pipeau*".

Dans les départements, en 1966, sont nommés les premiers assistants-jeunesse. Ce sont pour la plupart des instituteurs ou institutrices, ayant prouvé leurs capacités dans le milieu associatif. Ils joueront souvent le rôle d'inspecteurs-adjoints, assumant des tâches d'administration aussi bien que d'animation.

1967, c'est l'époque où des heurts se produisent entre le MINISTÈRE et la FÉDÉRATION FRANÇAISE des MJC. L'action "éducative" des MJC est contestée. L'information civique qu'on y pratique n'est aux yeux du Ministre qu'une formation politique déguisée. Pour certaines municipalités, les directeurs sont des agitateurs ; elles refusent de les payer. Toute subvention d'Etat pour construction d'une MJC est supprimée.

La situation est difficile à vivre pour les services extérieurs. En maintes occasions, les inspecteurs se voient désigner comme arbitres dans un conflit opposant une institution qu'ils ont contribué à développer et un ministère auquel ils appartiennent.

Dans le même temps débute l'opération "1000 Clubs de Jeunes". Des bâtiments démontables sont donnés et livrés gratuitement à des communes, à la condition que les jeunes les construisent eux-mêmes et en deviennent les usagers et gestionnaires. Il faut les conseiller, les aider, les former. Quelques départements se voient dotés de postes d'animateurs pour assumer ces tâches. Cette attribution, contrairement aux promesses, ne sera jamais renouvelée. Aucun suivi ne peut être assuré. Le projet social (prévention de la délinquance) et éducatif (incitation à la responsabilité, apprentissage de la démocratie, initiation à des techniques d'expression) se trouve vite compromis. Ce qui devait être apport d'outil pédagogique devient distribution de matériel.

Mai 68, on l'a vu, a quelque peu remué les services locaux de jeunesse et d'éducation populaire. A Paris, on le sait ; mais après la reprise en mains politique du début de juillet, on tient ferme le gouvernail.

Le conflit avec les MJC repart de plus belle. Après l'assemblée générale fédérale de SOCHAUX, en 1969, le Ministère aura désormais deux interlocuteurs, la FFMJC qui maintient son organisation et ses objectifs envers et contre tout, et l'UNIREG, de structure régionalisée, qui a préféré composer avec l'État. La situation, pour les services extérieurs, n'est guère plus confortable qu'avant mai 68. Beaucoup des maisons de jeunes, déployant une action importante et de qualité, restent affiliées à la fédération, et ne cachent pas leur hostilité au Ministère.

Les activités classiques du BUREAU J1 continuent : séjours de boursiers de neige, de plein air, de connaissance de la France, rencontres internationales, avec de nouveaux échanges (l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse a été créé en février 1968), distribution, à des petits groupes, de Prix d'Encouragement à l'Initiative des Jeunes (PIJ institués début 1959), etc.

Fin 1968, quelques services locaux (LYON, NICE...) mettent en place des organismes d'information fonctionnant en cogestion. La formule plaît. Le ministère s'y intéresse. Il crée d'abord un CENTRE D'INFORMATION-JEUNESSE à Paris. Mais ce n'est qu'en mai 1976 qu'une circulaire fixera définitivement les structures et le fonctionnement des CENTRES RÉGIONAUX D'INFORMATION-JEUNESSE.

Ce long délai est symptomatique d'un certain engourdissement du service public de jeunesse et d'éducation populaire. On a trouvé des formules, on les exploite, on s'efforce d'assurer les moyens de leur maintien, mais on invente assez peu. Il semble bien que l'on n'ait aucune vision globale de ce que pourrait être l'Éducation Populaire en France en ce dernier quart de siècle. On agit au coup par coup. On gère, à l'économie.

Le ministère d'André HENRY, en 1981, suscite une certaine curiosité. S'ouvrirait-il à la nouveauté ? La vision globale est celle du temps libre. Y prennent place les activités sportives de compétition et de loisir, les activités de jeunesse et d'éducation populaire, et le tourisme, et il n'est pas trop de deux Ministres et un Secrétaire d'État pour essayer tout à la fois de développer et de réunir tout cela.

On déchant vite. La formule, si ambitieuse soit-elle, ne débouche sur aucun changement fondamental. Aux services "tourisme" ou "jeunesse" les décisions prises en direction soit des congés des salariés (chèques-vacances) soit du travail des jeunes (opération "jeunes volontaires" pour lutter, avec le ministère intéressé, contre le chômage et le manque de qualification) demeurent des décisions ponctuelles. Le MINISTÈRE DU TEMPS LIBRE éclatera en 1983. Il n'aura pas transformé la politique parcellaire des précédents. Et dans les services de la jeunesse et de l'éducation populaire comme dans les autres, elle continuera.

3.4. Et aujourd'hui ?

Il resterait, pour se faire une idée plus complète de ces services en 1986, à entrer un peu plus avant dans leur analyse administrative : faible part du budget de l'Etat ; peu d'intérêt porté au personnel (les directions départementales n'ont été reconnues comme telles qu'en 1971, les inspecteurs n'ont été dotés d'un statut particulier qu'en 1974, les conseillers techniques et les assistants émergent à peine de leur situation contractuelle) ; moyens des services réduits à l'essentiel ; transfert de charges et responsabilités aux collectivités locales : crédits, agents départementaux, agents communaux (dont l'emploi a été réglementé en juillet 81).

Il faudrait aussi examiner les publics auprès desquels ils opèrent et la façon dont ils s'y manifestent.

Bornons-nous à quelques réflexions à ce sujet.

Tout d'abord celle-ci, relative à une préoccupation chaque jour plus importante :

* L'éducation populaire ne s'impose pas. Elle est réponse à un désir et celui-ci présuppose une attitude, une prise de conscience qui est déjà témoignage d'un certain type de culture. Or le concept de culture a évolué.

Il s'appliquait jadis à l'individu : l'homme cultivé était celui qui avait acquis un certain savoir et surtout, à partir de celui-ci, était capable d'un savoir-être. Il était reconnu par une société proposant des modèles d'ordre essentiellement intellectuel, artistique, social, moral.

Puis est venue se greffer sur cette idée la conception d'une culture production de société. Elle est expression à la fois d'un héritage et d'une vie au quotidien. Elle se construit en permanence par interaction entre l'individu et son milieu de vie.

La pression de celui-ci, parfois, devient considérable. S'y établissent, s'y développent des pratiques spécifiques et donc des règles d'échanges interpersonnels ou inter-groupes souvent très éloignées des codes reconnus partout ailleurs.

La distance peut être telle qu'elle se mue en opposition, rejet, lutte. Le milieu s'isole du reste de la société. En son sein l'individu s'identifie à son groupe social, et la difficulté de réagir contre ce conditionnement n'en est que plus grande. Rares sont ceux qui éprouvent le désir ou ont la volonté d'y résister ou de s'en échapper. La plupart se trouvent gravement handicapés pour une évolution, un développement de leur culture.

Un tel phénomène, et cela de plus en plus, n'est pas sans poser problème aux éducateurs.

En particulier les groupements d'éducation populaire, en majorité composés de gens appartenant à une catégorie sociale - faut-il dire classe ? - bénéficiant d'un accès à la culture de notre siècle et y prenant part, se sentent quelque peu désemparés face à l'émergence et qui plus est à l'expansion du handicap culturel.

Ceci se traduit bien aujourd'hui au niveau des organismes les plus concernés. Les Directions Départementales, les grandes associations ou fédérations n'interviennent que trop rarement en milieu de prévention, dans les quartiers d'HLM, chez les immigrés.

Autre observation, de caractère moins problématique, mais méritant néanmoins une attention particulière :

* Dans une société où s'opposent et cohabitent grégairisme et individualisme, le besoin de communication est ressenti de plus en plus intensément. On veut de nouvelles formes de langage, on veut les maîtriser. On veut à la fois se défendre contre la technique et se l'approprier. Ces dernières années, les services d'éducation populaire ont tenté de répondre à ces tendances, à ces aspirations. Ils initient à la photo, au montage sonore, à la vidéo, ils encouragent la constitution de clubs d'informatique, y interviennent éventuellement. La qualité de l'animation demeure un souci dominant. Mais pour la garantir, l'approfondir, on privilégie une orientation. Le critère d'une bonne animation devient celui de la technicité.

Ici s'ouvrent des pistes, conduisant à d'autres réflexions, que nous évoquerons et développerons ultérieurement. Déjà nous pouvons nous risquer à dresser, ne serait-ce que succinctement, un état des lieux :

- un outil administratif juste assez solide pour maintenir la présence de l'État dans le domaine du loisir éducatif,
- un personnel très peu nombreux, mais qualifié, sachant prouver ses compétences pédagogiques et techniques, aussi bien dans les domaines de l'expression que de l'animation sociale ou de la communication,
- une action limitée à un public, soit organisé, soit diffus, mais déjà éveillé à des formes de culture, héritée ou vécue,
- une difficulté à s'ouvrir à un autre public, présent surtout dans les périphéries urbaines et constitutif des milieux dits marginaux ou défavorisés,

Ce sont là sans doute les traits les plus caractéristiques du "SERVICE D'ÉDUCATION POPULAIRE", tel qu'il se présente dans le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'aujourd'hui.

QUELLE HISTOIRE POUR DEMAIN ?

1. UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION POPULAIRE, EST-CE INDISPENSABLE ?

Les campagnes électorales sont souvent l'occasion de prises de position catégoriques sur des problèmes institutionnels importants. Au cours des dernières législatives un candidat, responsable national de parti, a suggéré la suppression pure et simple du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il faut, selon lui, *aller vers la gestion du sport par les sportifs eux-mêmes*¹. Probablement a-t-il omis l'existence dans ce Ministère de Services de Jeunesse et d'Éducation Populaire, et l'on ne sait s'il est également d'avis d'aller vers la gestion du secteur socio-éducatif et socio-culturel par un système institutionnel autonome, sans interlocuteur gouvernemental. La question vaut d'être posée. Elle traduit en effet l'idée de plus en plus exprimée selon laquelle une institution n'a de raison d'être que si elle est capable d'assurer l'essentiel de son économie : si les associations répondent vraiment à un besoin, elle doivent trouver, là où elles satisfont ce besoin, les moyens de leur existence. Or c'est, dit-on, de moins en moins le cas en France, où l'on reproche au mouvement associatif son attitude exigeante vis-à-vis des pouvoirs publics et sa *mentalité d'assisté*.

Cette opinion a déjà, plus d'une fois, infléchi le cours de l'histoire des services d'Éducation Populaire, et nul ne peut affirmer qu'elle ne retrouvera pas un certain crédit.

D'autres assertions vont d'ailleurs dans le même sens : L'Éducation Populaire n'aurait nul besoin de services officiels car elle surgit d'elle-même dans la société toutes les fois qu'elle est nécessaire, et elle joue son propre rôle régulateur, constamment adapté aux circonstances.

Chacun admet que toute éducation repose essentiellement sur l'information et la formation. Or l'individu est, de nos jours, de plus en plus informé ; il réagit constamment à l'information et sait même de mieux en mieux se défendre contre les agressions de celle-ci. S'il ne trouve pas en lui seul les ressources suffisantes pour cette résistance, la société les lui procure, les mettant à sa disposition avant même qu'il les sollicite. Nombre d'institutions contribuent en effet à sa formation permanente : l'école, à tous les niveaux, les associations, les groupes professionnels, les syndicats... La société d'aujourd'hui est trop accusée de mêler l'intoxication aux bienfaits qu'elle dispense ; on oublie qu'elle produit aussi l'antidote. Ainsi, par exemple, ne fait-elle pas que fabriquer des consommateurs ; elle génère aussi des associations d'éducation de consommateurs.

À ce discours, les partisans d'un service public rétorquent que des lacunes subsistent toujours dans le champ des rivalités qui opposent information et formation, que dans cette lutte l'information dispose toujours de moyens économiques considérables lui permettant de devancer, voire de neutraliser une formation sans appuis, que les nouveaux organismes de formation se constituent de façon disparate, très mouvante, et sont donc toujours en recherche de terrains, de moyens d'échange, de rencontre, pour d'éventuelles actions ou références communes... Seule la formule du service public peut permettre de remédier à ces insuffisances, déséquilibres ou dispersions d'efforts.

La controverse n'est pas près de s'éteindre entre les deux tendances. On peut supposer que la poussée formidable du phénomène informatif ne fera que l'attiser. Qui l'emportera, des libéralistes ayant foi en une génération spontanée de l'Éducation Populaire, ou des interventionnistes, persuadés que le pouvoir politique se doit, en la matière, d'être un élément d'impulsion, de compensation et de régulation ?

2. LA DÉCENTRALISATION

En tout état de cause, au point où nous en sommes, le service public ne peut plus être exclusivement ou seulement service d'État. Très progressivement les collectivités locales ont vu s'accroître leur part de responsabilité dans l'Éducation Populaire et le moment n'est sans doute pas éloigné où une répartition de compétences devra être définie entre elles-mêmes et l'État.

Au niveau des collectivités régionales, départementales, et même communales quand il s'agit de grandes villes, se sont constitués des services importants, en écho à ceux de l'État : Affaires culturelles, Sports et Jeunesse, services d'Action sociale... Il est possible que ces collectivités, usant de leur autonomie, s'engagent vers un remaniement, une modernisation de ces structures. L'histoire des services locaux d'Éducation Populaire devrait alors s'inscrire dans le prolongement de celle des services d'État, sans rupture fondamentale. On entretiendra les habitudes acquises, habitudes de pensée, habitudes d'action, les services ayant pour rôle soit de poursuivre des relations avec un milieu

¹ F. LÉOTARD. Propos rapportés par le journal « *L'Équipe* » (22-23 février 1986).

associatif caractérisé, d'entretenir le mouvement ou lui donner une impulsion nouvelle, soit de prendre des initiatives pouvant aller jusqu'à l'animation directe.

Mais on peut imaginer aussi d'autres éventualités. Une collectivité locale pourrait très bien, par exemple, considérer que l'Éducation Populaire doit demeurer affaire d'État et se refuser, pourquoi pas, à toute intervention ou tout au moins à certains types d'intervention en ce domaine ; et l'on peut en ce cas se demander ce que deviendront les services d'éducation populaire.

Inversement, telle collectivité importante, Région par exemple, pourrait envisager la remise en cause complète des concepts existants et par voie de conséquence la création de structures tout à fait nouvelles.

Apportons quelques arguments, entendus de ci de là, à l'appui de cette hypothèse :

* Le concept de jeunesse, que le gouvernement de VICHY avait placé au centre de sa philosophie de l'éducation, n'a pas de raison particulière d'être privilégié. La jeunesse n'est pas une catégorie sociologique spéciale ; comme l'enfance, comme l'âge adulte ou le troisième âge, elle constitue une étape de la vie, donc de l'éducation. Celle-ci est permanente. Il n'est donc pas nécessaire de placer tout un service de l'éducation sous le signe de la jeunesse.

* Il n'y a pas davantage de raison de considérer que l'éducation du corps doit être essentiellement pour ne pas dire exclusivement sportive. Mettre en place un Ministère des Sports, ou un Service des Sports, n'est-ce pas reconnaître à l'institution sportive - si importante soit-elle - une situation de monopole dans l'éducation corporelle ?

* La culture n'est pas réservée aux intellectuels ou aux artistes. Elle concerne tous les hommes, elle est le fruit de toutes leurs activités. Le ministère des Affaires Culturelles a été créé à un moment où il fallait redonner un nouvel élan à un certain type de développement culturel, trop longtemps délaissé. Une action culturelle normale doit être incluse dans une politique globale d'éducation. Il est illogique d'opérer une distinction entre services d'Éducation Populaire et services de Développement Culturel.

* Les activités socio-éducatives placées sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, les activités de prévention dont s'occupe le Ministère de la Justice, et maintes autres activités (vacances pour enfants, pour familles, tourisme social, tourisme culturel...) ont des modes de fonctionnement semblables, s'adressent à des milieux sociaux souvent voisins, et surtout se réclament du même objet : leur mission est essentiellement éducative. Cependant, les organismes qui les gèrent ont au niveau de l'État des interlocuteurs différents.

N'y aurait-il pas avantage, en vue d'une action globale plus cohérente, plus efficace à les rapprocher, à leur proposer précisément un interlocuteur commun ?

Les services ministériels correspondant à ces organismes, tout comme ceux de la Jeunesse, des Sports, de la Culture, ont été créés à des moments précis de l'histoire politique du pays. Par la suite, leurs appareils administratifs se sont renforcés, leurs secteurs d'intervention se sont précisés, modifiés, ils y ont approfondi leur action. Mais en même temps la société a évolué, et malgré leurs efforts d'adaptation ils n'ont pu réussir à remettre en cause leurs relations réciproques, leurs points d'ancrage, voire leur existence : le poids de l'histoire, et celui du système centralisé étaient trop forts.

Alors, ce qui ne peut être réalisé à l'échelon gouvernemental ne peut-il l'être au niveau local ? Ne peut-on concevoir qu'une Région, peut-être même un Département, une Commune importante, prenant acte de ces constats, de ces idées, les affinant, allant plus avant dans l'analyse de la situation présente, décide finalement de promouvoir une nouvelle politique d'éducation pour tous et mettre en place les structures administratives originales qu'elle requiert ?

Dans une attitude prospective, on ne peut rejeter une telle éventualité ; elle doit figurer parmi les éléments susceptibles de marquer le cours de l'histoire des services d'Éducation Populaire.

3. JEUNESSE ET SPORTS : UNE CONTRADICTION

En toute hypothèse, qu'il s'agisse de services nationaux ou locaux, et quelles que soient leurs relations dans le cadre de la décentralisation, leur destinée ne pourra être envisagée sans que soit prise en compte la contradiction qui habite les SERVICES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS depuis un demi-siècle.

L'ÉDUCATION POPULAIRE a toujours été fidèle à quelques objectifs fondamentaux :

* Elle veut libérer l'homme de toutes les contraintes qui s'opposent à son développement : contraintes économiques (empêchement ou limitation d'accès à l'instruction, à la culture), contraintes institutionnelles et idéologiques (obligation d'insertion dans des structures sociales, de conformation à des règles préétablies, des dogmes...).

* Elle veut faciliter l'épanouissement de la personne humaine sous tous ses aspects : intellectuel, affectif, corporel, par l'acquisition de connaissances, de techniques, de moyens d'expression et de création.

* Elle veut que l'individu puisse se situer dans son environnement naturel et humain, devenir agissant dans cet environnement, acteur social, co-créateur de la société à laquelle il appartient, en même temps que coexistant avec ses semblables qui sont tous, dans leurs différences, dignes de considération.

Ces objectifs ne s'accordent guère à ceux que se fixe l'éducation sportive.

LE SPORT, aujourd'hui, a pris le pas sur toutes les autres activités physiques de loisir. Son influence idéologique est considérable. Entretien et répandue par l'institution sportive, elle est adoptée, exploitée, renforcée par le pouvoir économique et le pouvoir politique.

En tous pays, à l'Est comme à l'Ouest, les ministères spécialisés, Éducation, Jeunesse et Sports, les fédérations, régissant un système social concernant des millions d'adeptes, et organisatrices de spectacles sportifs de portée et d'impact considérables, les entreprises industrielles, commerciales tirant profit du sport ou simplement de la mentalité sportive, les entreprises de presse, radio, télévision... dispensent la bonne parole de l'éducation sportive. La France n'échappe pas à la règle.

Le bon sportif est celui qui accepte volontiers de s'insérer dans une société structurée, préétablie, ayant ses règles de fonctionnement, sa morale codifiée, et sa confrérie quasi inamovible de dirigeants et de gestionnaires.

C'est celui qui se soucie, pour développer son corps, d'en accroître le rendement, utilisant pour ce faire un système de quantification axé sur la performance et la compétition ; celui qui, en conséquence, contribue - par jeu peut-être mais un jeu dont les passions ne s'éteignent pas avec les feux du stade - à la constitution d'une société où l'on valorise la combativité, l'agressivité, où l'on divise les individus en deux catégories, les forts et les faibles, la première dite de haut niveau étant récompensée, glorifiée, la seconde dont le niveau ne saurait être qu'inférieur et composant une masse assez indistincte et anonyme.

Certes, on peut nuancer ces images de l'une et l'autre éducation, mais on ne peut nier qu'elles s'opposent.

Depuis 1946, date de la création d'une **DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**, et même depuis 1936, époque où l'on a tenté de réunir sports et loisirs, jamais on n'a réussi, et pour cause, à fondre les deux doctrines éducatives en une seule.

Leur cohabitation n'a jamais été facile. Elles ne se sont rapprochées qu'en de rares circonstances, par exemple lors de l'apparition de pratiques sportives répondant à une volonté de se démarquer du spectacle, du commerce ou de la compétition (activités de plein air) ou de privilégier le plaisir (jogging, "sport pour tous"). L'éthique sportive cédait le pas à celle de l'éducation populaire.

Mais le succès ne fut que passager. Il faut bien le constater, le *courant unique*, souvent désiré, longtemps institutionnalisé, n'a jamais véritablement pris consistance.

Peut-être se trouvera-t-il des partis, des hommes de pouvoir, décidés à le réaliser ?

Ils feront bien, en ce cas, de s'appuyer sur une connaissance aussi claire et impartiale que possible du sport, afin d'éviter que soient introduites dans l'Éducation Populaire des pratiques corporelles qui n'auraient rien à voir avec l'objet fondamental de celle-ci.

On le voit, la simple interrogation sur la nature du sport en cette fin de siècle suffit à faire rebondir le problème du choix entre courant unique et courants spécialisés.

Paradoxalement, on peut donc dire que du sport dépendra pour une part importante la destinée des **SERVICES D'ÉDUCATION POPULAIRE**.

Plus précisément, et indépendamment des orientations qui pourront être prises ici ou là par rapport au passé et aux possibilités offertes par la décentralisation, c'est bien, avant tout, à partir de la place accordée au corps dans le développement global de l'homme que pourra être définie - mais encore faudra-t-il la vouloir - une nouvelle politique d'éducation pour tous.

4. L'ÉDUCATION POPULAIRE, PERMANENCE ET CHANGEMENTS

4.1. Coup d'œil dans le rétroviseur, et sur la route

Si, à la fin du XIX^{ème} siècle, les promoteurs d'une éducation généralisée se sont accordés sur le terme *éducation populaire*, c'est bien parce qu'ils entendaient agir prioritairement en

faveur de cette masse de population qu'on appelait alors *le peuple*, la distinguant d'une minorité considérée comme privilégiée. Privilégiée d'une façon générale par la fortune, mais pouvant l'être indépendamment de cela par

l'instruction, la maîtrise du langage et des idées, la culture. Notons au passage que c'est de cette minorité que furent issus nombre de pionniers de l'éducation populaire.

L'école, dans toute sa période de structuration et d'expansion, fut reconnue comme l'assise indispensable du développement culturel.

Les moyens d'assurer ce développement furent recherchés de manières fort diverses. Il s'ensuivit, on l'a vu, une grande variété d'organisations : petites ou importantes associations, fédérations, organismes semi-publics, service d'État. Bien que se plaçant dans des perspectives différentes, par exemple les unes soucieuses d'agir dans l'immédiat, les autres de construire l'avenir, elles ont représenté un désir commun, ont été porteuses d'une même idée de promotion, de développement et leurs réalisations se sont inscrites, même si ce fut parfois de façon éphémère, comme moments de l'histoire de l'éducation populaire.

Chaque époque a eu ses préoccupations dominantes. A certains moments on a pensé qu'il fallait d'abord, s'adressant à l'individu, compléter l'enseignement scolaire, en combler les lacunes. On ouvrait les esprits à la littérature, au théâtre, à la musique, à la peinture, à l'histoire, à la science...

À d'autres époques on a insisté sur le développement physique, dans la nature ou selon des règles collectives. Il y eut aussi des périodes d'initiation à la vie en groupe, à l'échange, ou plus largement à la vie en société, au civisme, à la citoyenneté.

Ces dominantes successives furent autant de réponses à des états de société, à des transformations plus ou moins rapides induites par l'économie, la technique, l'organisation sociale, les systèmes politiques. En ce sens on peut dire que l'éducation populaire a reflété l'histoire de notre société et même, quand ses propositions ont été prises en compte, qu'elle y a effectivement participé.

Peu à peu, la notion de peuple elle-même a évolué. Sans doute l'opposition entre les catégories économiques des nantis et des défavorisés n'a-t-elle pas disparu. Elle s'est même aggravée, la société comptant de plus en plus de pauvres et de moins en moins de riches, l'écart entre niveaux de pauvreté et de richesse ne faisant que s'accroître. Mais elle n'en a pas pour autant accentué le phénomène de différenciation culturelle. On peut même dire que l'expression *riche et cultivé* doit être maintenant reléguée au rang de poncife. Chacun connaît des riches parfaitement incultes et peut découvrir des pauvres habités par une culture remarquable, originale, qu'elle soit personnelle ou expression d'un groupe social particulier.

L'idée de peuple s'élargit, recouvre de plus en plus celle de population, et l'éducation populaire ambitionne d'être l'éducation pour tous.

Elle n'en reste pas moins marquée par ses origines, attachée à ses principes fondamentaux, de nature essentiellement humaniste. Aujourd'hui, dans ses grandes lignes, elle consiste encore à inciter l'homme, en tant que personne, à épanouir simultanément son intelligence, son corps, son affectivité. Mais il faut aussi désormais viser à son développement en tant que membre de la société. Un membre qui doit être participant, agissant et non passif.

On peut se réjouir d'une évolution élargissant les concepts de peuple, de culture, mais en contrepartie on voit se généraliser un système de fonctionnement générant des manières d'agir, de se comporter, de penser, allant à l'encontre de la diversification culturelle et de la promotion de l'individu au rang d'acteur social.

Voilà qui place l'éducation populaire face à un véritable défi. Dans le contexte actuel peut-on, et comment, donner à l'homme des clés pour qu'il se libère d'un tel conditionnement ou mieux encore pour l'en prémunir ?

4.2. De nouvelles interrogations

Que faire par exemple, face à la puissance des moyens d'information ? Quelle formation, quelle pédagogie, quel contre-pouvoir y opposer ?

Rares sont ceux qui savent analyser un journal télévisé. Ses concepteurs obéissent à des critères inconnus des téléspectateurs : ils choisissent leurs sujets, en déterminent l'ordre, la durée, l'horaire de passage, privilégient des images, les intensifient par des procédés hérités du cinéma (travelling devenu zoom, gros plan, contre-plongée...) et enrichis, démultipliés. Où définir la limite entre reportage neutre, sous-tendu de désir d'objectivité, et présentation orientée, manipulée ?

A de telles questions, l'éducation pour tous propose-t-elle des réponses ? Les met-elle en œuvre ?

Autre exemple de défi. Que faire, face à la généralisation d'un mode de pensée affectant les relations humaines, tout échange tendant à s'y exprimer en termes de marché ? Les idées, à l'instar des automobiles ou des paquets de lessive, deviennent des produits négociables. Tout au moins en certains champs de communication.

En politique les leaders vantent leur programme à une *clientèle* électorale, les candidats conseillers municipaux à des habitants se positionnant eux-mêmes comme *contribuables* bien plus souvent que comme citoyens. Les associations, les centres sociaux offrent des services, bien sûr, mais leurs organisateurs ne sont-ils pas tenus, surtout, d'être de bons gestionnaires ? Leur professionnalisation s'accomplit dans cette perspective. Les équipes de bénévoles s'amenuisent. Rendre service cède le pas à vendre service.

Comment ne pas évoquer ici les offices culturels locaux dont la mission, très généralement, est soumise à de rigoureux impératifs budgétaires et se réduit en conséquence à programmer des spectacles, financièrement aussi rentables que possible, alors qu'elle devrait en premier lieu consister à promouvoir des activités au sein d'une population ? C'est là un signe fort. La culture artistique de consommation ne cesse de l'emporter sur la culture de création.

Là encore, quelle réponse l'éducation populaire, telle qu'elle se manifeste aujourd'hui, est-elle en mesure d'apporter ?

4.3. Changement ou mutation

4.3.1. Vers un nouveau contenu du temps de loisir et... sa perte de sens

Il est un point de l'histoire de l'éducation populaire et conséquemment de ses services qu'il devient de plus en plus urgent d'examiner. Constituera-t-il une dominante pour la fin du siècle ?

Les artisans de l'éducation populaire n'ont cessé d'œuvrer pendant de nombreuses décennies dans un cadre assez bien identifié, celui du loisir. Même pendant la crise des années 30, où ils se montrèrent particulièrement sensibles à ce que subissait la classe ouvrière, leurs activités d'initiation et de formation, y compris de nouvelles, continuèrent de s'exercer pendant les temps de loisir.

Après la Libération c'est encore pendant ces temps que les associations, les services d'Etat déployaient leur action. Le loisir était leur cadre de prédilection. Il allait, pensait-on, le devenir davantage puisque le monde s'acheminait *vers une civilisation du loisir*², celui-ci ayant une triple fonction : délasser, divertir et... développer. En fait les dispensateurs d'éducation populaire, bénévoles ou professionnels, étaient des travailleurs du loisir.

D'autres éducateurs, issus du monde de la production, impliqués dans la formation politique ou syndicale, travaillaient également pendant les temps de loisir, soirées, week-ends, congés annuels.

Ce n'est qu'en 1957 qu'ils eurent la possibilité d'intervenir pendant les temps de travail (Loi d'éducation ouvrière et de formation syndicale, sur laquelle s'aligna la loi congés-cadres-jeunesse de 1961).

Il y eut toujours entre les domaines d'action des uns et des autres des relations, des correspondances. Des associations d'origine politique ou syndicale promouvaient des activités socio-éducatives, culturelles, des associations de plus large audience consacraient une part de leurs efforts à la formation économique et sociale. Les dirigeants et animateurs des deux secteurs pouvaient d'ailleurs se retrouver dans les mêmes stages de formation de cadres organisés par Jeunesse et Sports.

Mai 68 donna l'occasion d'une clarification intéressante. Depuis une bonne dizaine d'années on réservait le terme d'éducation permanente à la formation professionnelle. Les usages ont changé. On distingue nettement aujourd'hui la Formation Professionnelle Continue, applicable aux travailleurs, de l'Éducation Permanente, qui considère l'homme dans sa globalité. Il n'y a pas opposition. L'Éducation permanente inclut l'autre.

Cette conception a sinon entraîné une remise en cause, du moins revivifié la démarche de bon nombre d'éducateurs en direction du monde du travail. Les services de Jeunesse et Sports eux-mêmes, qui s'intéressaient depuis longtemps aux loisirs de la jeunesse ouvrière (la J.O.) et même, accessoirement à sa formation professionnelle (stages de manutention par exemple) ont progressivement orienté leurs préoccupations sur la vie des gens telle qu'elle se manifestait, était assumée, notamment par les jeunes.

Les limites du loisir se sont estompées. Le sens du mot lui-même s'est érodé. Il a perdu de sa spécificité. On a bien essayé de mieux caractériser le temps qui lui était imparti, mais ce n'est pas sa nouvelle appellation **Temps libre** qui a pu l'empêcher de changer de contenu.

L'aggravation de la crise débutée en 1974, en accentuant la diminution du temps de travail, n'a pas dégagé de temps véritablement libre. Il ne saurait être ressenti comme tel. S'il peut toujours permettre de pratiquer, surtout quand on est jeune, des activités sportives, socio-éducatives, où le mot loisir a encore du sens, on en consacre une bonne part à rechercher un emploi, ou ... à ne rien faire, voire à prospecter des moyens d'existence plus ou moins légaux. La *civilisation du loisir*, on ne peut plus y croire.

² Titre d'un livre de Joffre DUMAZEDIER (1962)

L'apparition, la persistance du chômage ont complètement déséquilibré le fonctionnement social. On l'a d'abord perçu, avec quelque inquiétude, comme épiphénomène, comme signe d'un accident de parcours de notre société. Mais on le ressent beaucoup plus aujourd'hui comme symptôme d'un changement radical, d'une totale remise en question.

On assure que la société ne sera plus la même, et que d'ores et déjà elle s'engage dans une période de mutation.

4.3.2. Fin de siècle incertaine

Nous subissons tous le tout économique. De surcroît, nous subissons sans doute bientôt le tout technique. La machine a complètement modifié le monde du travail.

En la perfectionnant, le robot prend à présent la place d'un grand nombre de travailleurs. Il faut s'attendre à ce que l'ordinateur, par une utilisation plus générale et plus sophistiquée en remplace bien davantage.

Face à cet état de fait, deux hypothèses se présentent : ou bien cette crise d'une nouvelle nature sera surmontée, conservant à l'homme son utilité sociale et sa dignité, ou bien le travail se raréfiera encore et c'est d'une autre source qu'il faudra bien qu'il tire ses moyens d'existence. Mais alors laquelle ? Est-il imaginable qu'on ne "gagne plus son pain à la sueur de son front" ? Quelle place sociale aura-t-il ? Quel sera son rôle ? Comment l'assurera-t-il ?

Dans un cas comme dans l'autre, il est hautement probable que la nouvelle technologie envahira non seulement le système socio-économique mais la vie courante, familiale, personnelle, collective. Apparaîtra une nouvelle manière de vivre, d'échanger, de penser, une nouvelle culture.

4.4. Éduquer = prévoir ?

À défaut de pouvoir connaître cette ère nouvelle, il est indispensable d'opérer une recherche la concernant, essayer de la décrire, de deviner ce qu'elle sera.

La question ne saurait être soulevée seulement pour notre pays. D'ores et déjà la vague de transformation touche et interroge l'Europe, l'Occident et bien entendu le Tiers-monde. Dans leur course à la concurrence avec l'Ouest, les pays de l'Est n'y échappent pas. Nous sommes tous conviés à changer de perspective, à nous poser, à travers ce qui peut devenir un bouleversement social de caractère mondial, des questions de civilisation.

Les institutions publiques en charge de l'éducation sont certes particulièrement concernées mais elles ne sont pas les seules, et en tout état de cause elles ne sont pas en mesure de répondre à la demande. Notre **Éducation Nationale** pouvait, dans le passé, s'ouvrir à des secteurs prolongeant ceux qui lui avaient été primitivement fixés. Elle s'y essaie encore, par exemple en direction de l'entreprise. Mais outre qu'elle ait dû aussi en abandonner d'autres, telles les affaires culturelles, on n'imagine guère qu'elle puisse en explorer de nouveaux, même si elle le souhaite. Le volume de ses activités ne cessant de s'amplifier, comment pourrait-elle prendre en charge l'énorme extension du champ éducatif qui résultera de la transformation annoncée ?

Les mêmes difficultés sont éprouvées hors de nos frontières, y compris et surtout peut-être, dans les pays s'investissant le plus dans l'éducation.

Quant à leur collaboration au sein d'institutions internationales, comme l'UNESCO, elle est souvent obérée par des programmes de grande nécessité, devant d'abord corriger des situations et en éviter la reproduction. La prospection de l'avenir en souffre inéluctablement.

Faut-il inventer de nouvelles institutions, de nouveaux services ? Compte tenu de l'urgence, la recherche devrait mobiliser toutes les ressources, personnelles ou collectives, être mise à l'ordre du jour à tous les niveaux, locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Il faut de nouvelles méthodes, de nouvelles stratégies. L'accélération de l'évolution actuelle implique, à partir d'une évaluation quasi instantanée, l'élaboration de scénarios, de perspectives pour l'avenir, enrichies par des réflexions, des propositions d'organismes de type CNRS bénéficiant d'un certain recul.

L'éducation doit maintenant se concevoir prioritairement en termes de prospective.

5 . FIN D'UNE HISTOIRE, OU RENAISSANCE D'INSTITUTIONS

Les anciennes conceptions de l'éducation populaire apparaissent obsolètes. " L'Éduc-pop " de papa est morte.

Les services en place en tous pays sont hésitants, impuissants, les associations plus ou moins déphasées. Les institutions les plus prestigieuses fondées sur une mission d'éducation sont condamnées à l'approfondissement de leur action mais ne peuvent la dépasser.

Et cependant, face aux menaces que fait peser une nouvelle société sur la liberté et la dignité de l'homme, l'éducation s'impose comme une nécessité.

Elle exige une très importante mobilisation de ressources, et quels que soient les personnes, les groupes, engagés dans un projet au service de ce qu'on pourrait encore appeler éducation populaire, l'objectif peut très succinctement se résumer ainsi :

- * une éducation de caractère très général, ne négligeant aucune virtualité de développement personnel et social,
- * une éducation constamment adaptée, actualisée au plus près des transformations sociales, économiques, culturelles,
- * une éducation qui devra absolument intégrer dans ses structures, et à tout moment, une recherche faisant une place importante à la prospective.

Récemment , à l'issue d'un stage de recyclage, un dirigeant d'association très convaincu de la nécessité du renouvellement et de l'extension de Services d'Éducation Populaire en France n'hésita pas, paraphrasant MALRAUX, à affirmer : "*Le XXIème siècle sera éducatif ou ne sera pas* " .

Quoique annoncée sur un ton quelque peu humoristique, sa déclaration mérite peut-être bien d'être prise au sérieux.

Avril 1988